

DIAXONHIT
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2.997.570,37 euros
Siège social : 63-65 Boulevard Masséna, 75013 Paris
414 488 171 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2017

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Diaxonhit (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales, la société de droit français InGen, la société de droit belge Gamma et la société de droit américain Diaxonhit Inc., (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

Nous vous précisons que ces comptes n'intègrent pas la société Capforce Plus, ainsi que sa filiale Eurobio, acquise le 30 mars 2017, qui est décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2016 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	4
1.1 Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	4
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	7
1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées	9
1.4 Activité en matière de recherche et développement et de production	12
1.5 Activités polluantes ou à risque	13
1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	14
1.7 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	19
1.8 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	24
CHAPITRE 2 - Liste des mandats	28
2.1 Directoire	28
2.2 Conseil de surveillance	30
2.3 Evolution de la composition du directoire et du conseil de surveillance depuis le 1 ^{er} janvier 2016	34
CHAPITRE 3 - Actionnariat salarié	36
CHAPITRE 4 - Filiales et participations	37
4.1 Activités des filiales de la Société	37
4.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	38
4.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	39
4.4 Répartition du capital et actions d'autocontrôle	39
CHAPITRE 5 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	42
CHAPITRE 6 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	43
CHAPITRE 7 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	44
7.1 Opérations réalisées par les dirigeants au cours de l'exercice 2016	44
7.2 Opérations réalisées par les dirigeants depuis le 1 ^{er} janvier 2017	44
CHAPITRE 8 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
CHAPITRE 9 - Rapport sur les délégations en matière d'augmentations de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	46

CHAPITRE 10 - Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participations au capital	48
10.1 Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	48
10.2 Participation au capital des mandataires sociaux	50
CHAPITRE 11 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	51
11.1 Options de souscription ou d'achat d'actions	51
11.2 Attributions gratuites d'actions.....	51
CHAPITRE 12 - Mandat des commissaires aux comptes	54
12.1 Commissaire aux comptes.....	54
12.2 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	54
CHAPITRE 13 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	56
13.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016	56
13.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2016	56
13.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016.....	57
13.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	59
13.5 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	60
CHAPITRE 14 - Informations diverses.....	61
CHAPITRE 15 - Observations du conseil de surveillance	62

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

L'acquisition, le 30 mars 2017, par la Société de la société Capforce Plus, a fortement modifié le périmètre et l'activité du Groupe. Les paragraphes ci-dessous décrivent l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'acquisition de la société Capforce Plus est décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport et l'activité du Groupe à l'issue de cette acquisition est décrite au paragraphe 1.8 du présent rapport.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Au travers de sa filiale InGen, société établie en 1993, Diaxonhit est un des leaders du marché du diagnostic *in vitro* français, reconnu en particulier dans le domaine de la transplantation.

L'offre de produits couvre un large panel de pathologies dans le but d'apporter des solutions « clés en main » aux équipes médicales dans le domaine de la transplantation, la microbiologie, l'auto-immunité et le contrôle de qualité.

Diaxonhit est le leader en France des tests du HLA (*Human Leucocyte Antigen* - antigènes des leucocytes humains) qui permettent d'évaluer la compatibilité entre donneurs et receveurs dans le cadre de greffes d'organes et de moelle, ainsi que dans le suivi de ces transplantations. Ces tests de diagnostic sont distribués en exclusivité pour One Lambda, leader mondial du HLA et filiale du groupe américain Thermo-Fischer Scientific.

La Société distribue également des tests d'immuno-analyse pour des partenaires européens et américains et vend son test propriétaire, Tétanos Quick Stick ® (ci-après « **TQS** »), test rapide utilisé en service d'urgence pour l'évaluation de la protection immunitaire des patients contre le tétanos. TQS est produit par Gamma, la filiale belge de Diaxonhit. Diaxonhit poursuit actuellement le lancement d'un autre produit propriétaire, BJI Inoplex, le premier et unique test marqué CE pour le diagnostic des infections sur prothèses ostéo-articulaires. En tant que test innovant, BJI Inoplex bénéficie du statut RIHN qui permet son remboursement en France dans le cadre de budgets innovation.

En complément de la commercialisation de kits et réactifs, Diaxonhit met généralement à disposition de ses clients les équipements nécessaires pour effectuer les tests. La Société peut également vendre ou louer ces équipements à ses clients, auquel cas les kits et réactifs sont vendus à un prix moins élevé. Dans le cadre de la mise à disposition, la Société loue les équipements nécessaires. Diaxonhit assure également le service après-vente d'une importante base d'automates, en particulier des équipements développés par Luminex et installés dans les laboratoires hospitaliers, les centres de transfusion sanguine (EFS) et les laboratoires d'analyses privés de biologie médicale.

Diaxonhit a acquis par ailleurs une licence exclusive pour la commercialisation en Europe d'AlloMap, un test moléculaire pour faciliter le suivi des greffés cardiaques, développé par la Société californienne CareDx Inc. qui le commercialise actuellement aux Etats-Unis. La réalisation du test est effectuée dans un laboratoire centralisé situé au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et vers lequel sont envoyés les échantillons sanguins des patients européens. La mise en service du laboratoire est intervenue fin 2015, et une étude de type PRME, entièrement prise en charge par l'Etat, pour la validation médico-économique du test a démarré au cours du deuxième trimestre 2016. Dans le cadre de cette étude, Diaxonhit vend les tests AlloMap.

Savoir-faire et plateformes technologiques

La Société a mis au point des technologies propriétaires permettant d'exploiter des processus biologiques génomiques qui jouent un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire une plateforme moléculaire de découverte de diagnostics innovants.

La Société utilise ainsi des biopuces dont le contenu est propriétaire et qui sont intégrées à sa plateforme de découverte. Celles-ci, combinée au savoir-faire de Diaxonhit pour identifier les séquences d'événements moléculaires et cellulaires associées aux maladies (difficilement détectables au moyen d'autres technologies) permet d'identifier de nouveaux biomarqueurs, et sont ainsi la base de nouveaux tests moléculaires comme Dx15 dans le cancer de la thyroïde.

Par ailleurs, une activité de développement protéomique est mise en œuvre à travers une plateforme technique permettant l'identification de protéines d'intérêt jusqu'à leur sélection et utilisation dans un test de diagnostic. Cette plateforme permet l'identification de protéines bactériennes, le clonage des gènes d'intérêt, la production, la purification et l'évaluation des protéines identifiées. Associées à la technologie Luminex, ces protéines sont également à la base de nouveaux tests comme BJI Inoplex.

Des brevets portant à la fois sur la plateforme génomique et ses applications sont déjà accordés aux Etats-Unis et en Europe. Ces brevets couvrent non seulement la mise au point et la conception d'outils de recherche, notamment des biopuces, mais aussi leurs applications dans des domaines aussi fondamentaux que les diagnostics, les traitements médicamenteux personnalisés ou la détection d'effets indésirables. Pour la plateforme protéomique, les protéines identifiées sont spécifiquement brevetées.

Développement et portefeuille de produits

Diaxonhit exploite son savoir-faire et sa propriété intellectuelle dans le domaine du diagnostic *in vitro* de spécialités. La Société possède une solide expertise dans le développement de tests de diagnostic *in vitro* depuis l'étape de définition des futurs produits jusqu'à leur industrialisation et enregistrement réglementaire.

Cette exploitation est réalisée, d'une part, en menant ses propres développements dans le domaine des cancers et des maladies infectieuses et, d'autre part, dans le cadre de consortium et d'accords de collaboration avec des sociétés de biotechnologie et des instituts de recherche. Ces développements sont réalisés à l'aide de la plateforme propriétaire de la société, ou avec d'autres technologies développées par des tiers.

Dans le cadre de ces développements, la Société a une politique active de gestion de sa propriété industrielle, et dépose des brevets couvrant spécifiquement ses tests et leur signature.

Au 31 décembre 2016, Diaxonhit développe principalement les diagnostics suivants :

- EHT Dx15, un test tissulaire pour le cancer de la thyroïde, également développé en propre. L'objectif de ce test est de permettre d'identifier le caractère malin ou bénin d'un nodule thyroïdien indéterminé, à partir d'un échantillon prélevé par cytoponction à l'aiguille fine. Après avoir validé auprès des experts le besoin clinique et le positionnement du test, une étude pilote de faisabilité a été conclue avec succès. L'étude d'identification de la signature est en cours, 1.581 patients ayant été recrutés et 1.700 échantillons de nodules ayant été prélevés. Une version spécifique du test pour le marché américain est également en cours de développement sous le nom de Dx17 ;
- TEDAC. Dans le cadre d'un consortium mené par Erytech Pharma, une société de biotechnologie lyonnaise, Diaxonhit développe un diagnostic compagnon pour identifier, avant traitement, les patients les plus susceptibles de répondre aux thérapies mises au point par Erytech pour lutter contre les cancers chimio- et radio-résistants ;
- PROTHEVIH. Dans le cadre d'un consortium mené par Innavirvax, une société de biotechnologie située en région parisienne, Diaxonhit développe un diagnostic compagnon du vaccin en cours de développement clinique en phase II par Innavirvax pour lutter contre le VIH. La Société développe également un test qui permettrait de prédire l'évolution de la maladie et d'adapter les traitements en conséquence.

Dans le domaine thérapeutique, Diaxonhit a achevé en décembre 2014 ses travaux en collaboration avec Allergan qui donnaient lieu à une rémunération annuelle fixe à laquelle s'ajoutait la facturation de prestations spécifiques. Désormais, Allergan concentrera ses efforts de développement sur les molécules déjà issues de ces travaux, et Diaxonhit restera éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès de ces développements, et des redevances si ces molécules sont commercialisées. La Société a ainsi reçu un paiement d'étape de 500.000 dollars US d'Allergan en 2015, lors du dépôt de demande d'IND (autorisation de passage en essai clinique) pour une des molécules développées dans le cadre de cette collaboration (ce paiement d'étape est décrit dans le communiqué de presse publié par la Société le 21 juillet 2015.)

Toujours dans le domaine thérapeutique, Diaxonhit avait également développé en propre une famille de molécules ciblant l'enzyme Dyrk. Un accord de licence sur ces molécules a été signé avec la société de biotechnologie américaine Felicitex pour le domaine du cancer. Les termes de cet accord prévoient que Diaxonhit sera éligible à recevoir un paiement forfaitaire annuel, des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès du développement d'un nouveau traitement basé sur cette famille de molécules, et des redevances si ces traitements sont commercialisés. En 2015, Diaxonhit a ainsi reçu de Felicitex un paiement forfaitaire initial et le paiement forfaitaire annuel.

Le tableau ci-après résume l'ensemble du portefeuille de produits en cours de développement et commercialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Droits sur développements thérapeutiques réalisés par des tiers		
Allergan	Ophtalmologie, douleur, neurodégénérescence	2 molécules en début de phases cliniques
Felicitex	Cancer	Famille de molécules en pré-clinique
Développements propriétaires Diagnostic		
Dx15	Cancer de la thyroïde	Validation de la signature et utilité clinique en cours Marquage CE : 2017
Développements en consortium Diagnostic		
TEDAC (BPI France PISI)	Test compagnon traitement enzymatique anti-cancer Erytech Test dosage enzymatique	Etude de biomarqueurs
PROTHEVIH (BPI France PISI)	Test compagnon vaccin VIH InnaVirVax Test prédictif évolution maladie	Etude de biomarqueurs
Commercialisation Diagnostic		
BJI Inoplex (propriétaire)	Infections liées aux prothèses articulaires	Marqué CE, lancement en Europe, nomenclature RIHN
Allomap (licence exclusive Europe)	Suivi transplantations cardiaques	Marqué CE, 510K US, ISHLT Laboratoire central opérationnel Etude PRME Q2 2016
TQS (propriétaire)	Test rapide immunité téтанos	Fr, Be, Ch
HLA (distribution)	Transplantation	Fr, Be, Ch
Divers (distribution)	Microbiologie, immuno-analyse, contrôle qualité	Fr, Be, Ch

Pour une description exhaustive de l'activité du Groupe, nous vous invitons à prendre connaissance du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 décembre 2016 sous le numéro D. 16-1032.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais auprès de Diaxonhit, 63-65 boulevard Masséna, 75013 Paris ainsi que sur les sites Internet de Diaxonhit (www.diaxonhit.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Test AlloMap® pour les transplantés cardiaques

Diaxonhit détient la licence exclusive du test AlloMap® pour l'Europe. En janvier 2016, Diaxonhit et CareDx Inc. ont finalisé avec succès le transfert du test d'expression génomique AlloMap pour la surveillance régulière et non invasive du rejet cellulaire aigu chez les greffés cardiaques, au Laboratoire Central d'Immunologie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) en France. Ce transfert a été réalisé en plusieurs étapes qui ont démontré que les résultats des tests AlloMap effectués par le laboratoire des HUS sont les mêmes que ceux qui ont été obtenus par le laboratoire principal de CareDx aux États-Unis. C'est une étape importante pour Diaxonhit et CareDx, tout en étant le premier transfert de ce type pour un test moléculaire développé et déjà commercialisé aux USA.

En mai 2016, Diaxonhit et les HUS ont inauguré le centre de traitement des tests AlloMap. Ce centre répond à toutes les exigences de qualité nécessaires pour assurer la précision et la reproductibilité des résultats rendus aux prescripteurs. La Société lui fournit les éléments du test produits par CareDx et lui met également à disposition les instruments nécessaires à la réalisation du test. Diaxonhit fournit aussi aux centres de transplantation cardiaque européens un kit pour réaliser la préparation des échantillons de sang et leur expédition.

Une étude médico-économique (PRME) pour l'obtention du remboursement du test, réalisée par un groupe indépendant de biologistes et chirurgiens cardiaques sous l'égide des Hospices Civils de Lyon (HCL), a été approuvée et est financée par le Ministère de la Santé. Cette étude, qui a pour objectif d'apprécier le bénéfice du test par rapport à la méthode actuelle de suivi des patients greffés cardiaques par biopsie du myocarde, a démarré au cours de l'été.

Test Dx15 dans le cancer de la thyroïde

En juillet 2016, Diaxonhit a conclu le recrutement des patients de l'étude clinique de validation des performances de Dx15, son test moléculaire d'aide au diagnostic du cancer de la thyroïde visant à diminuer le nombre de chirurgies thyroïdiennes inutiles lorsque les résultats des cytoponctions à l'aiguille fine s'avèrent indéterminés.

Dans le cadre de cette étude, dont les résultats sont attendus au cours de l'année 2017, 1 700 prélèvements à l'aiguille fine ont été effectués sur des nodules thyroïdiens découverts chez les 1 581 patients recrutés dans 17 centres cliniques européens (10 en France, 4 en Italie et 3 en Espagne) spécialisés dans le diagnostic et le suivi du cancer de la thyroïde. Avec ces caractéristiques, l'étude CITHY est la plus grosse étude de ce type et une première en Europe qui va également permettre de mieux caractériser les pratiques européennes de suivi des patients présentant un ou plusieurs nodules de la thyroïde.

Test BJI InoPlex® pour les infections sur prothèses

En février 2016, un premier article scientifique a été publié dans le *Journal of Clinical Microbiology* confirmant les performances de BJI Inoplex, le test propriétaire marqué CE de Diaxonhit pour le diagnostic des infections ostéo-articulaires sur prothèses dans l'environnement médical et clinique de prise en charge des patients se plaignant de douleurs liées aux prothèses ostéo-articulaires.

En novembre 2016, Diaxonhit a annoncé de nouveaux résultats d'études et d'analyses sur BJI InoPlex.

Une nouvelle étude prospective en vie réelle a été réalisée à l'hôpital Raymond-Poincaré (AP-HP) de Garches et à l'hôpital Joseph-Ducuing de Toulouse. Elle a porté sur l'utilisation en routine de BJI InoPlex, avec 361 tests réalisés sur 314 patients plus représentatifs de la population ciblée dans les centres de deuxième ligne. Pour les 80 patients avec une infection chronique à staphylocoque, la performance de BJI InoPlex est améliorée par rapport à celle observée dans l'étude de validation du test. Par ailleurs, les résultats du test BJI InoPlex et de la mise en culture de ponctions articulaires réalisées avant chirurgie, qui avaient été obtenus dans le cadre de l'étude initiale de validation, ont fait l'objet d'une analyse complémentaire en excluant les 72 patients pour lesquels aucune ponction n'avait été réalisée ou pour lesquels le résultat de BJI InoPlex était indéterminé. Cette nouvelle analyse montre d'une part que les résultats de culture sur ponctions articulaires réalisées avant intervention chirurgicale ne sont pas aussi fiables qu'il est généralement admis. Ils montrent aussi clairement que cette fiabilité peut être améliorée en combinant la microbiologie classique à BJI InoPlex.

Ces résultats ont fait l'objet de deux présentations dans le cadre de congrès internationaux majeurs en 2016, et servent de support aux équipes commerciales de la Société.

Nouveaux tests HLA

Les tests HLA de nouvelle génération avec la technologie NGS (*Next Generation Sequencing*) arrivent, le premier contrat de fourniture de tests NGS ayant finalement été signé en fin d'année 2016. Malgré ce retard qui a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la Société, ils devraient permettre à Diaxonhit de restaurer la marge de ses opérations commerciales.

Mise en œuvre d'un plan de réorganisation

Afin de renforcer son positionnement sur le diagnostic, Diaxonhit a réorganisé ses activités à partir du mois de juillet 2016. Les éléments suivant ont été mis en œuvre sur le deuxième semestre de l'exercice :

- une réduction importante du nombre de collaborateurs liés au thérapeutique, rendue possible par la diminution de la charge liée aux activités thérapeutiques, le développement de molécules synthétisées par Diaxonhit étant réalisé par des partenaires externes ;
- le non-remplacement des départs de collaborateurs non-critiques, ou, par anticipation, de collaborateurs dont les fonctions étaient assurées chez Eurobio ;
- une restructuration des programmes de développement et une réorientation du marketing stratégique, toutes deux consécutives aux départs de collaborateurs et à la réorientation sur le diagnostic ;
- la réduction du nombre de locaux, un étage du siège du boulevard Massena ayant été libéré dès la fin novembre 2016.

Sur l'exercice 2016, ce plan a généré un montant de charges exceptionnelles d'environ 0,5 million d'euros. Toutefois, il prendra plein effet dès l'année 2017, et devrait se traduire par une réduction de charges supérieure à 2 millions d'euros.

Pour information, nous vous rappelons que les communiqués de presse publiés par le Groupe sont disponibles sur son site Internet (www.diaxonhit.com/fr) à la rubrique « Média », sous-rubrique « Communiqué de presse ». Par ailleurs, un récapitulatif des publications sur la technologie et le domaine d'activité du Groupe dans les revues scientifiques de premier plan est disponible sur son site Internet à la rubrique « Technologie » sous-rubrique « Références scientifiques ».

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

• Résumé du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016

Consolidés en millions d'euros	2016	2015
Ventes de produits de diagnostic in vitro	27,6	28,9
Autres produits	0,8	1,3
PRODUITS D'EXPLOITATION	28,4	30,2
Achat de marchandises	(19,9)	(21,1)
Dépenses de recherche et développement (*)	(3,2)	(4,0)
Frais marketing et commerciaux (*)	(8,3)	(8,6)
Frais généraux et administratifs	(4,2)	(4,6)
RESULTAT OPERATIONNEL	(7,1)	(8,0)
Résultat financier	(0,4)	1,7

Résultat exceptionnel	(0,5)	0,1
RESULTAT NET	(7,7)	(5,9)
Niveau de trésorerie au 31 décembre	7,9	11,7
(*) Incluant les dotations aux amortissements d'actifs incorporels réévalués pour un total de 1,4 million d'euros par an		

L'exercice 2016, est celui de la transition vers le nouveau groupe Diaxonhit qui a été constitué le 30 mars 2017 après l'acquisition définitive de la société Capforce Plus, holding détenant 100% du capital de la société Eurobio.

Au cours d'une année difficile pour le HLA, les ventes de Diaxonhit sont en retrait à 27,6 millions d'euros malgré la progression soutenue des autres secteurs du diagnostic et du contrôle qualité. Sur une base pro forma intégrant le groupe Capforce Plus/Eurobio sur 2016, les ventes s'établissent à 44,1 millions d'euros.

La poursuite des efforts de réduction des charges opérationnelles a permis d'améliorer le résultat opérationnel de 12% à -7,1 millions d'euros (-5,7 millions d'euros pro forma), même si la faiblesse de l'euro a continué à impacter négativement, à hauteur de 0,9 million d'euros à taux de change constant, le coût d'achat des tests effectués auprès de fournisseurs américains.

La transition engagée dès l'été 2016 a entraîné un certain nombre de charges financières et exceptionnelles qui sont notamment liées au plan de réorientation et au plan de réduction de la dilution mis en œuvre, pour un montant global d'environ 1 million d'euros.

Ces facteurs expliquent le résultat net en retrait à -7,7 millions d'euros, incluant tous les amortissements liés à l'acquisition d'Ingen, et à -9,6 millions d'euros pro forma, incluant tous les frais financiers et amortissements liés aux acquisitions d'Ingen et de Capforce Plus.

• Commentaires sur les résultats annuels 2016

Ventes de produits de diagnostic in vitro

Les ventes annuelles de produits de diagnostic *in vitro* s'inscrivent dans la fourchette annoncée en janvier 2017. Elles s'élèvent ainsi à 27,6 millions d'euros contre 28,9 millions d'euros en 2015, et reflètent le retard dans la disponibilité des nouveaux tests NGS pour le typage HLA et le ralentissement des commandes de tests transplantation à cause des contraintes budgétaires des laboratoires hospitaliers, partiellement compensés par la bonne progression des autres secteurs du diagnostic et du contrôle qualité. Par ailleurs, les produits de R&D thérapeutique se sont élevés à 0,1 million d'euros, en diminution par rapport à 2015 où la Société avait reçu un paiement d'étape non-récurrent d'Allergan de 0,4 million d'euros.

Ainsi, le chiffre d'affaires annuel consolidé au 31 décembre 2016 de Diaxonhit s'établit à 27,7 millions d'euros et le montant total des revenus annuels consolidés 2016 à 28,4 millions d'euros, contre 30,2 millions d'euros en 2015.

Sur une base pro forma, intégrant les résultats 2016 de la société Capforce Plus et de ses filiales comme si elles avaient été acquises le 1^{er} janvier 2016, le chiffre d'affaires annuel s'élève à 44,1 millions d'euros, et le montant des revenus annuels à 45 millions d'euros.

Poursuite de la réduction des dépenses opérationnelles et amélioration du résultat opérationnel

La réduction du coût d'achat des marchandises est directement liée à la baisse des ventes de produits de diagnostic *in vitro*. Toutefois ce coût d'achat reste affecté par la poursuite du renchérissement du dollar US.

Conformément au plan mis en œuvre par la Société, les dépenses opérationnelles 2016 ont été réduites à nouveau de 8% par rapport à 2015 :

- les dépenses de R&D ont baissé de 20% à 3,2 millions d'euros à la suite du plan de réorganisation mis en œuvre à partir de juillet 2016 ;
- les dépenses marketing et commerciales sont en légère réduction de 3% à 8,3 millions d'euros, lié principalement à une diminution des honoraires de consultants externes ;
- les frais généraux et administratifs ont continué à se réduire de 8% à 4,2 millions d'euros avec l'arrêt de certaines sous-traitances externes.

Ainsi, avec cette poursuite de la réduction des dépenses opérationnelles, le résultat opérationnel s'établit à -7,1 millions d'euros, en amélioration de 12% par rapport à -8,0 millions d'euros en 2015.

Sur une base pro forma intégrant le groupe Capforce Plus/Eurobio sur 2016, le résultat opérationnel ressort à -5,7 millions d'euros en 2016, par rapport à -6,6 millions d'euros en 2015.

Une année de transition marquée par des charges exceptionnelles

Le résultat financier de l'exercice 2016 a notamment été impacté par :

- une charge financière exceptionnelle de 0,5 million d'euros correspondant au rachat de BSA émis conjointement à l'émission d'obligations convertibles de juin 2014 afin de réduire la dilution future des actionnaires de la société ; et
- par la baisse des gains de change, dont la majeure partie provient des contrats d'achat à terme de dollars US souscrits par la Société afin de réduire les effets des variations de change, et qui s'établissent à 0,4 million d'euros par rapport à 2,0 millions d'euros en 2015. Ces opérations de change étant uniquement liées aux achats de marchandises effectués en dollars US, leur contribution en termes de gains ou pertes de change seront directement intégrées au coût d'achat des marchandises à partir de l'exercice 2017.

Le résultat exceptionnel de - 0,5 million d'euros reflète les charges non-récurrentes correspondant au plan de réorganisation de juillet 2016, dont les effets en termes de réduction des charges ne se feront sentir qu'à partir de l'exercice 2017.

Le résultat net s'établit ainsi à - 7,7 millions d'euros, en retrait par rapport à -5,9 millions d'euros en 2015.

Il est rappelé que les actifs commerciaux réévalués consécutivement à l'acquisition d'IBS font l'objet d'un amortissement sur 10 ans, soit 1 286 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Ils sont inclus dans les frais marketing et commerciaux. De même, depuis le début de la commercialisation de BJI Inoplex, un actif R&D relatif à ce test et également réévalué consécutivement à l'acquisition d'IBS, fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans, soit 98 milliers d'euros au 31 décembre 2016, inclus dans les frais de R&D. L'écart d'acquisition restant fait aussi l'objet d'un amortissement sur 10 ans qui vient en déduction du résultat opérationnel et représente, au 31 décembre 2016, une charge de 308 milliers d'euros. L'ensemble de ces amortissements représente une charge sans effet sur la trésorerie de la Société.

Hors amortissement de l'écart d'acquisition, la perte nette aurait été de 7,4 millions d'euros, et de 6,0 millions d'euros en excluant également l'amortissement des actifs commerciaux et R&D réévalués.

Sur une base pro forma, le résultat net s'élève à -9,6 millions d'euros, incluant les frais financiers liés au financement de l'acquisition. Hors amortissement de l'écart d'acquisition qui comprend celui lié à la nouvelle acquisition, la perte nette aurait été de 6,5 millions d'euros, et de 5,1 millions d'euros en excluant également l'amortissement des actifs commerciaux et R&D réévalués.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2015, Diaxonhit disposait d'une trésorerie de 11,7 millions d'euros. Compte-tenu de financements reçus de 0,5 million d'euros nets des charges d'intérêts et remboursements intervenus sur les obligations, les emprunts et les avances remboursables de la Société, et d'une consommation de trésorerie opérationnelle de 3,3 millions d'euros, la trésorerie du Groupe s'élève à 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

1.3.2 Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice 2016, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 891 milliers d'euros contre 879 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 6.218 milliers d'euros contre une perte d'exploitation de 7.507 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2016 s'est élevée à 6.495 milliers d'euros contre une perte nette de 4.690 milliers d'euros pour l'exercice 2015.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 6.495 milliers d'euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2016, s'élèverait désormais à – 109.303 milliers d'euros

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Organisation

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour d'un pôle diagnostique en charge (i) de la découverte de nouveaux biomarqueurs en propre ou dans le cadre de collaborations, à l'aide de la plateforme propriétaire GWSA pour l'expression génomique et des plateformes standards en protéomique, de la validation de nouvelles signatures diagnostiques, (ii) du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques *in vitro* approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et biostatistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises médicales et réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE. L'administration des études cliniques est sous-traitée à des organismes spécialisés.

La mise en œuvre de la plateforme propriétaire GWSA de Diaxonhit est réalisée au sein du Laboratoire de Génomique de la Société où l'ARN des échantillons de tissus est analysé avec les puces GWSA. L'évolution de la plateforme est assurée par les biologistes et les bio-informaticiens de la Société. Les autres plateformes mises en œuvre au sein du Laboratoire de Protéomique ont été également rapatriées au siège de la Société.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et de développement soient réalisées selon les critères exigés pour des produits pharmaceutiques et diagnostiques.

Au 31 décembre 2016, la Société emploie 11 scientifiques (chercheurs et techniciens qualifiés) en France et 1 aux Etats-Unis.

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de sécurité conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. La Société est également soumise à la réglementation relative aux Organismes Génétiquement Modifiés (ci-après « OGM ») et à l'expérimentation animale qui imposent, respectivement l'obtention d'un agrément pour l'utilisation des OGM, délivré par le Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et pour la manipulation des animaux celui délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations (« DDPP »).

La Société est également soumise à la réglementation relative aux activités de conservation et de préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain et a obtenu l'agrément nécessaire des services concernés. Ces agréments imposent des prescriptions techniques définissant notamment les mesures de confinement nécessaires à la protection des salariés, de la santé publique et de l'environnement et les moyens d'intervention en cas de sinistre.

La Société a exclusivement une activité de recherche et développement en laboratoire et non de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

La filiale InGen doit être considérée comme producteur de Déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE ») dans le sens où elle importe sur le territoire français des équipements soumis à cette réglementation. Pour répondre à ses obligations, InGen a passé en 2012 un contrat avec l'éco-organisme Récylum habilité pour la filière professionnelle. Des contrats de prestation sont en place aussi bien pour l'enlèvement et traitement de déchets industriels dangereux (DID) que pour l'enlèvement et le traitement de déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques, et de façon dûment habilitée des animaux de laboratoire à des fins d'obtention d'échantillons biologiques qui sont éliminés selon des procédures très classiques mises en œuvre par la Société, et bien maîtrisées ainsi que des OGM pour ses activités de recherche, d'essais précliniques et cliniques, de développement et de production mettant en œuvre des petits volumes (inférieur à 5 litres) maintenus dans un environnement confiné. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur à la date du présent rapport.

Par ailleurs, conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, les risques au poste de travail sont identifiés ainsi que les moyens de maîtrise associés. Une revue annuelle est menée pour valider la cohérence des moyens de maîtrise avec les évolutions potentielles des risques.

Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité impose à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants notamment dans le futur si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles. En cas de changement de locaux, la Société estime qu'elle ne supporterait pas de coûts de nettoyage ou de décontamination liés à son activité.

De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et animaux et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact important sur ses résultats opérationnels.

Depuis l'acquisition d'InGen BioSciences, les revenus de Diaxonhit sont essentiellement réalisés par sa filiale de commercialisation InGen avec des ventes libellées en euros, les revenus libellés en dollars US et liés aux paiements d'étapes reçus d'Allergan ou de Felicitex représentant désormais une part minime du chiffre d'affaires. A l'inverse, même si les dépenses opérationnelles sont toujours réalisées en euros, l'essentiel des dépenses de la Société correspond aux achats des tests et équipements commercialisés et sont principalement libellés en dollars US. Diaxonhit est ainsi structurellement acheteur de dollars US.

Sur l'exercice 2016, la Société a mis en œuvre une politique active d'options de change de nature à limiter le risque de change qu'elle supporte par l'intermédiaire d'instruments financiers spécifiques qui sont constitués exclusivement d'achats à terme.

Ces instruments permettent de fixer à l'avance le taux auquel le change euro-dollar sera effectué. L'objectif de la politique de change consiste à assurer dans la mesure du possible un taux moyen de change égal à ou plus favorable que celui retenu dans le budget annuel. Ces prises de positions engendrent des charges ou des produits financiers et engagent la Société sur des positions futures.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses achats de tests et équipements commercialisés, de ses coûts de sous-traitance de fabrication, et des pays dans lesquels la Société mènera ses études cliniques et ses développements.

La stratégie de la Société est de conserver une trésorerie à la fois en euros et en dollars US et en conséquence de ne pas convertir systématiquement les paiements reçus en dollars US pour pouvoir les utiliser directement pour payer certains de ses fournisseurs dans cette devise. Au 31 décembre 2016, environ 67 % de la trésorerie de la Société était en euros et le reste en dollars US.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, du fait de la conversion en euros des comptes annuels de la filiale américaine du groupe. Cet impact concerne particulièrement la conversion des créances rattachées aux participations.

Risque de taux

Au 31 décembre 2016, l'essentiel de la dette provenait :

- d'un certain nombre d'emprunts contractés par Ingen BioSciences le 14 décembre 2012 auprès d'établissements financiers avec des taux fixes pour chaque emprunt ;
- de l'émission d'un emprunt convertible réalisé en juin 2014 pour un montant total de 10 millions d'euros sur lequel il restait 3.456 milliers d'euros à rembourser au 31 décembre 2016 ; ces obligations convertibles sont assorties d'intérêts au taux fixe de 5 % par an.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, un nouvel emprunt de 318 milliers d'euros a été souscrit à taux fixe (1,05 %) afin de financer des équipements dans le cadre de la mise en service du laboratoire centralisé de Strasbourg pour réaliser les tests AlloMap.

La Société considère donc qu'elle ne court aucun risque de taux significatif. Compte tenu du solde du capital encore à rembourser, la Société considère que toute évolution de +/- 1 % des taux d'intérêt aurait un impact non significatif sur son résultat net. Par ailleurs, la trésorerie du Groupe ne fait l'objet d'aucun placement, susceptible en fonction de la variation des taux d'impacter le niveau de ses liquidités disponibles. En effet, la Société n'investit que dans des instruments à court terme ou peu risqués comme les Sicav de trésorerie. La Société travaille avec la Société Générale, BNP Paribas, HSBC et le CIC pour la gestion de sa trésorerie, et investit à moins de trois mois sur des Sicav à très faible volatilité, ou sur des certificats de dépôts de ces banques.

Risque sur actions ou participation

La Société détient une participation dans sa filiale américaine Diaxonhit Inc. (anciennement « Exonhit Therapeutics Inc. ») qui est entièrement provisionnée.

Le 14 décembre 2012, Diaxonhit a acquis la totalité des actions Ingen BioSciences SA. La Société n'anticipant pas de pertes futures dans cette filiale, elle a constitué des provisions spécifiques pour couvrir les risques de défaut de ses clients lorsqu'elle estime que ces risques sont significatifs. Depuis le 31 décembre 2013, à la suite de l'absorption de sa filiale Ingen BioSciences SA réalisée sous forme d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine, la Société détient désormais une participation directe dans les deux anciennes filiales d'Ingen BioSciences SA.

Ainsi, la Société détient une participation dans sa filiale de commercialisation InGen SA. La Société n'anticipant pas de pertes futures dans cette filiale, elle a constitué des provisions spécifiques pour couvrir les risques de défaut de ses clients lorsqu'elle estime que ces risques sont significatifs.

Le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions composant le capital de la société Capforce Plus, société holding détenant la totalité du capital de la société Eurobio. Cette acquisition est décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport.

Par ailleurs, la Société détient une participation dans la société belge GAMMA SA, propriétaire de son produit TQS. La Société n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

Diaxonhit ne détient d'action ou de participation dans aucune autre société tierce.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le Groupe suit avec attention les emplois et les ressources de trésorerie à venir ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, il s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Au 31 décembre 2016, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d'actifs à court terme de 18.685 milliers d'euros. Avec des dettes à court terme de 16.270 milliers d'euros et des dettes à long-terme de 2.272 milliers d'euros, les dettes au 31 décembre 2016 s'élevaient à un total de 18.542 milliers d'euros et ne sont assorties d'aucune clause particulière.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 7.907 milliers d'euros, la diminution nette de trésorerie liée à l'activité au cours l'exercice clos le 31 décembre 2016 était de 3.779 milliers d'euros et l'excédent financier net du Groupe s'élevait à 1.202 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31 décembre 2016	Dont à moins d'un an
Dettes financières remboursables en cash	- 2.399	- 1.955
Emprunt obligataire convertible	- 3.456	- 2.053
Avances remboursables	- 849	- 30
Trésorerie	7.907	7.907
Excédent financier net	1.202	3.869

Le niveau de la trésorerie nette mentionné ci-dessus, est principalement lié à l'émission d'obligations convertibles effectuées en juin 2014. Ces obligations convertibles peuvent être amorties ou remboursées en numéraire ou par émission d'actions, au choix de la Société. Compte tenu de cette option, le Groupe dispose d'une trésorerie nette disponible au 31 décembre 2016 qui lui permet de faire face à ses besoins et engagements financiers à 12 mois.

Par ailleurs, le Groupe a procédé, au 31 décembre 2016, à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions de la société Capforce Plus, une société holding détenant 100% du capital de la société Eurobio, auprès de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier et leurs familles pour un montant total de 28,9 millions d'euros répartie comme suit :

- 65% des actions de Capforce Plus, intégralement détenues par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, ont été apportés à Diaxonhit par ces derniers pour une valeur totale de 18,8 millions d'euros en contrepartie d'actions Diaxonhit qui leurs ont été transférées ;
- 35% des actions de Capforce Plus ont été cédés à Diaxonhit contre versement en numéraire de 10,1 millions d'euros effectué en une tranche de 8,5 millions d'euros payée à la date de réalisation de l'acquisition, et une tranche de 1,6 million d'euros sous forme de crédit vendeur non rémunéré et remboursable par Diaxonhit à hauteur de 0,8 million d'euros en juin 2018 et 0,8 million d'euros en juin 2019.

L'acquisition des actions Capforce Plus est décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport.

Le 8 février 2017, la Société a réalisé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires par voie d'offre au public, décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport, pour un montant total de fonds levés d'environ 8,9 millions d'euros (dont environ 648 milliers d'euros de valeur nominal et environ 8,265 millions d'euros de prime d'émission) suite à l'exercice intégral de la clause d'extension. Cette augmentation de capital a fait l'objet d'une forte demande et a été souscrite 1,6 fois.

En complément de cette augmentation de capital, la Société a conclu le 30 mars 2017 un emprunt obligataire avec Harbert European pour un montant maximum de 6 millions d'euros assorti d'une émission réservée de bons de souscription d'actions au profit du prêteur. Cet emprunt est décrit au paragraphe 1.7 du présent rapport.

La trésorerie disponible du Groupe est investie principalement en instruments monétaires à valeurs liquidatives quotidiennes et faible volatilité, libellés en euros et en dollar US, auprès de Société Générale, de BNP Paribas et du CIC.

En 2016, Diaxonhit a mis en œuvre une restructuration de ses opérations. Cette réorganisation s'est traduite par une réduction du nombre de collaborateurs qui a permis d'ajuster la taille des locaux de la Société dès la fin de l'année 2016, et de réduire les charges opérationnelles. Cette restructuration a entraîné un certain nombre de charges exceptionnelles qui ont été comptabilisées sur l'exercice 2016.

La Société pourrait dans le futur avoir besoin de capitaux supplémentaires

Dans le futur, la Société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour effectuer le démarrage de la commercialisation de ses produits propriétaires, mener à bien les processus réglementaires permettant d'obtenir les autorisations nécessaires pour commercialiser ces produits, poursuivre ses programmes de recherche et développement et en mettre en œuvre de nouveaux. Elle aura également besoin de ressources pour saisir des opportunités de développement par croissance externe, de co-développement et de co-commercialisation ou de prise de licence de produits ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

Les besoins futurs en capitaux de la Société dépendront de nombreux facteurs, notamment :

- le succès commercial des produits et services dont elle assure déjà aujourd’hui la commercialisation et sa capacité à conserver ou étendre les accords de distribution en cours et en établir de nouveaux à des conditions intéressantes ;
- les coûts d’achat auprès de fournisseurs américains des tests qu’elle distribue en France, et l’effet sur ces coûts du taux de change entre l’euro et le dollar ;
- le succès commercial de ses produits propriétaires et sa capacité à établir et à conserver des accords de distribution et de collaboration à des conditions intéressantes ;
- le niveau de performance de ses tests diagnostiques ;
- la qualité de ses produits propriétaires en sciences de la vie ;
- l’étendue et les résultats de ses essais cliniques ;
- l’entrée de nouveaux produits en développement ;
- le temps et les coûts nécessaires à l’obtention des autorisations réglementaires ;
- la rapidité de ses partenaires à mener les essais cliniques et à mettre des produits sur le marché ;
- les coûts de commercialisation des produits propriétaires ou non, notamment le marketing, la vente et la distribution ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de revue, de maintenance et de défense des revendications de brevets et autres coûts liés aux brevets, dont les coûts liés aux litiges et aux indemnisations ;
- le coût d’obtention et de maintenance des licences pour l’utilisation de technologies et de produits déjà brevetés ; et
- les conditions financières relatives à des opportunités de croissance externe.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à lever les fonds dont elle aura besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire voire annuler des programmes de recherche et développement ;
- procéder à des restructurations de son activité pour réduire ses dépenses opérationnelles ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la forcer à renoncer aux droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits ;
- céder certains droits de commercialisation.
- céder certains actifs.

Risque de dilution

Dans le cadre de son développement et de son financement, la Société a procédé à l’émission ou à l’attribution de plusieurs valeurs mobilières donnant accès à son capital. En outre, dans le cadre de sa politique d’intéressement de ses collaborateurs, la Société a régulièrement émis des instruments financiers donnant accès à son capital (options de souscription d’actions, actions gratuites, ...).

La Société, pourrait par ailleurs, procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital dans le cadre de l'acquisition de sociétés ou de lignes de produits. La Société n'ayant pas encore atteint l'équilibre, elle pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché et ainsi augmenter son capital social pour financer tout ou partie de ses besoins opérationnels.

L'émission de ces instruments financiers ou de nouvelles actions entraînerait une dilution complémentaire pour les actionnaires de la Société.

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé 2.997.570,37 à euros divisé en 187.348.148 actions de 0,016 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

A la date du présent rapport, l'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital par leurs titulaires entraînerait la dilution suivante :

Nombre d'actions composant le capital social	En cas d'exercice d'options de souscription d'actions	En cas d'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	En cas d'exercice des bons de souscription d'actions attribués à CareDx	En cas d'exercice des bons de souscription d'actions attribués à Harbert European Growth Capital Fund I	En cas d'amortissement ou de conversion des obligations convertibles en actions	En cas d'exercice des bons de souscription d'actions assorties aux obligations convertibles en actions	TOTAL
Nombre d'actions créées	187 348 148	378 665	1 088 534	2 600 000	3 636 363	12 098 824	409 092 20 211 478
Capital social après émission des actions nouvelles	-	187 726 813	188 436 682	189 948 148	190 984 511	199 446 972	187 757 240 207 559 626
Dilution	-	0,20%	0,58%	1,37%	1,90%	6,07%	0,22% 9,74%

1.7 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Succès d'une augmentation de capital par voie d'offre au public, sursouscrite 1,6 fois, pour un montant total de fonds levés de 8,9 millions d'euros

Le 8 février 2017, la Société a réalisé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires et avec délai de priorité à titre irréductible par voie d'offre au public, lancée le 30 janvier 2017 pour un montant initial de 7,8 millions d'euros et portée à un montant de 8,9 millions d'euros suite à l'exercice intégral de la clause d'extension. L'augmentation de capital donnera lieu à l'émission de 40.516.009 actions nouvelles. Le prix de souscription fixé à 0,22 euro par action le 25 janvier 2017, faisait apparaître une décote de 24,1% sur le cours de bourse à la clôture ce même jour.

Au travers du délai de priorité, du placement global et de l'offre au public pris dans leur ensemble, l'augmentation de capital a fait l'objet d'une forte demande et a été sursouscrite 1,6 fois.

Dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires de la Société ont souscrit un total de 6.129.132 actions nouvelles, soit 1.348.409,04 euros représentant 17,4% du montant initial de l'augmentation de capital.

La demande totale reçue dans le cadre de l'offre au public a porté sur 2.719.791 actions représentant 0,8 fois le nombre d'actions initialement dédié au public (10% du montant initial de l'offre). La demande totale dans le cadre du placement global s'établit pour sa part à 45.885.016 actions (dont 30.272.454 actions résultant des engagements de souscription que la Société avait reçus préalablement au lancement de l'opération) représentant 1,45 fois le montant initialement alloué à cette tranche (90% du montant initial de l'offre hors clause d'extension).

Après allocation prioritaire des souscriptions formulées dans le cadre du délai de priorité, les 34.386.877 actions disponibles dont 5.284.696 provenant de l'exercice de la clause d'extension ont été allouées à hauteur respective de 2.719.791 actions à l'offre au public qui bénéficie ainsi d'un taux de service de 100% et à hauteur de 31.667.086 actions au placement global dont le taux de service moyen s'établit à 69%.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de l'acquisition de 100% du capital de la société Capforce Plus détenant notamment 100% du capital d'Eurobio, décrite ci-après.

Finalisation de l'acquisition d'Eurobio : naissance d'un acteur européen de référence dans le diagnostic *in vitro* de spécialités et les sciences de la vie

Lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 30 mars 2017 à Paris avec un quorum de 27,53 %, les actionnaires ont adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions soumises à leur vote et qui étaient nécessaires pour finaliser le projet d'acquisition de Capforce Plus, annoncé le 4 janvier 2017.

Les actionnaires ont notamment approuvé :

- L'évaluation des actions de la société Capforce Plus apportées à la Société, ainsi que l'émission de 60.703.906 actions nouvelles de la Société en rémunération de cet apport ;
- L'attribution de 3.636.363 bons de souscription d'actions au profit du groupe Harbert qui seront émis en complément d'un emprunt obligataire destiné à compléter le financement des besoins générés par l'acquisition ;
- Le regroupement par 20 des actions de la Société.

Apport des actions Capforce Plus et rappel des termes de l'acquisition

L'approbation par les actionnaires de la Société de l'évaluation des actions de la société Capforce Plus apportées à la Société, ainsi que l'émission de 60.703.906 actions nouvelles de la Société en rémunération de cet apport, représentent la dernière étape de l'acquisition de 100% du capital de la société Capforce Plus, société holding détentrice de 100% du capital d'Eurobio, producteur et distributeur indépendant dans les domaines du diagnostic *in vitro* et des sciences de la vie sur le marché français.

Aux termes de l'accord conclu le 4 janvier 2017, la Société a acquis, sous conditions suspensives, la totalité du capital de la société Capforce Plus auprès de Jean-Michel Carle, président directeur général d'Eurobio, Denis Fortier, directeur général d'Eurobio, et leurs familles, qui détiennent respectivement, directement et indirectement, 54% et 46% du capital de cette holding, étant précisé que :

- 35% des actions de Capforce Plus sont cédées à Diaxonhit contre versement en numéraire de 10,1 millions d'euros effectué en une tranche de 8,5 millions d'euros payée à la date de réalisation de l'acquisition, et une tranche de 1,6 million d'euros sous forme de crédit vendeur non rémunéré et remboursable par Diaxonhit à hauteur de 0,8 million d'euros en juin 2018 et 0,8 million d'euros en juin 2019 ; et que

- 65% des actions de Capforce Plus, intégralement détenues par Jean-Michel Carle et Denis Fortier, sont apportées par ces derniers pour une valeur totale de 18,8 millions d'euros, dans le cadre de l'apport en nature approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée générale tenue ce jour.

A l'issue de l'apport, le capital social de Diaxonhit s'élève à 2.934.829,31 euros, divisé en 183.426.832 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro.

Le règlement-livraison des actions émises en rémunération de l'apport d'actions Capforce Plus est prévu le 3 avril 2017 et les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris le 4 avril 2017. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilables aux actions existantes et seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

A l'issue de l'apport, Messieurs Jean-Michel Carle et Denis Fortier détiennent respectivement 17,85% et 15,25% du capital de la Société. Ils n'ont pas prévu d'accord particulier organisant une action de concert. Les actions reçues en rémunération de l'apport font l'objet d'un engagement de conservation dégressif sur une période de trois ans, les ventes étant soumises à une contrainte de volume.

La réalisation de l'acquisition de Capforce Plus était également soumise à des conditions suspensives usuelles, lesquelles ont toutes été réalisées. Il est également précisé que la réalisation éventuelle de l'acquisition envisagée par Eurobio d'une PME américaine intervenant dans le domaine du diagnostic n'ayant pas été finalisée, la condition suspensive concernée a été levée par les parties.

Eurobio, un acteur reconnu et rentable du diagnostic in-vitro et des sciences de la vie sur le marché français

Eurobio développe, produit et commercialise des réactifs destinés au Diagnostic biomédical et à la Recherche dans le domaine des sciences de la vie. Le DIV représente la part majeure de son activité avec 53% de son chiffre d'affaires 2015, essentiellement en immunologie et maladies infectieuses. Les produits pour la recherche en sciences de la vie constituent 37% du chiffre d'affaires 2015. Ils couvrent la biologie moléculaire, la culture cellulaire, l'immunologie et l'imagerie.

Eurobio s'est également spécialisée en ophtalmologie avec une offre propriétaire destinée à faciliter la transplantation de cornée. La société a ainsi développé un kit de transport de cornées avec les réactifs de conservation correspondant. Cette activité représente 10% de son chiffre d'affaires 2015. En 2015, la société, qui compte 48 employés, a réalisé un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros, dont le tiers provient de produits propriétaires fabriqués sur son site des Ulis en région parisienne, avec un EBITDA de 1,9 million d'euros et un résultat net d'environ 1,1 million d'euros. Eurobio est labellisée BPI Excellence et est membre du GIE européen DiaMondial.

En termes de structure financière au 31 décembre 2015, les capitaux propres d'Eurobio s'établissent à 3,1 millions d'euros, sa dette financière à 1,9 million d'euros et sa trésorerie disponible à 1,5 million d'euros. Au jour de l'assemblée devant approuver l'apport de titres, la trésorerie d'Eurobio devra atteindre au minimum 2,1 millions d'euros conformément aux termes du contrat d'acquisition.

L'exercice 2016 devrait afficher une nouvelle croissance des ventes pour atteindre plus de 16 millions d'euros avec une part de produits propriétaires du même ordre de grandeur que celle générée en 2015, soit environ un tiers du chiffre d'affaires.

Financement de l'acquisition

En plus de l'opération d'apport, l'acquisition d'Eurobio génère un besoin en financement estimé à 15 millions d'euros réparti comme suit :

- Versement en numéraire de 8,5 millions d'euros représentant une partie du prix d'acquisition payé en numéraire pour 35% du capital de Capforce Plus ;
- Paiement des frais relatifs à la transaction pour environ 1,5 million d'euros ;
- Paiement des frais d'intégration et de restructuration du nouveau groupe à hauteur d'environ 1,5 million d'euros ;
- Couverture du besoin de financement additionnel de 1,5 million d'euros affecté au besoin en fond de roulement du nouvel ensemble constitué inhérent à la volonté de mise en œuvre rapide de synergies, et enfin
- Allocation de 2,0 millions d'euros pour le remboursement de dettes et la mise en place d'un nouveau financement obligataire.

Ainsi, afin de financer partiellement ces besoins, et notamment le financement du prix d'acquisition payé en numéraire, la Société a réalisé le 8 février 2017 une augmentation de capital par voie d'offre au public avec délai de priorité des actionnaires d'un montant global d'environ 8,9 millions d'euros décrite ci-avant.

En complément de cette offre au public, la Société a conclu un emprunt obligataire senior avec le fonds Harbert (le « **Prêteur** ») pour un montant maximum de 6 millions d'euros et une émission réservée de bons de souscription d'actions au profit du Prêteur. Les principaux termes de l'emprunt obligataire senior et des bons de souscription d'actions sont les suivants :

- Taux d'intérêt : le plus élevé des deux taux suivants : (i) 10% ou (ii) Libor 1 an constaté 5 jours ouvrables avant le tirage majoré de 10%. Les intérêts seront payables mensuellement sur la base du capital restant dû ;
- Durée-Remboursement : en 39 mensualités après un différé de 6 mois où seuls les intérêts seront dus, soit jusqu'en décembre 2020 (sauf remboursement anticipé) ;
- Garanties accordées : garanties sur les actifs de Diaxonhit et de sa filiale InGen (incluant le fonds de commerce, les soldes créditeurs des comptes bancaires, les créances, les droits de propriété intellectuelle, ainsi que les actions InGen et Eurobio) ;
- Bons de souscription d'actions (BSA Loan) : la Société émettra des bons de souscription d'actions au profit du Prêteur lui permettant d'acquérir pour un montant de 800 milliers d'euros d'actions au prix de l'Offre au Public, soit un prix d'exercice par action de 0,22 euro, et exerçables pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'émission. L'exercice de ces bons de souscription d'actions conduirait à la création de 3 636 363 actions supplémentaires, soit une dilution maximum de 1,94 % du capital social (sur la base du capital social à l'issue de l'assemblée générale). L'émission de ces bons de souscriptions d'actions a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue ce jour.

Dans le cadre de la mise en œuvre des garanties accordées au Prêteur, la Société a obtenu une renonciation du principal porteur d'obligations convertibles émises en juin 2014 (les « OCA 2014 ») à ses propres garanties en faveur du Prêteur moyennant le paiement par la Société d'une indemnité de 750 milliers d'euros versée le 7 avril 2017, le même montant devant être versé en janvier 2018. En outre, afin de réduire la dilution potentielle résultant des émissions d'actions liées à l'amortissement ou la conversion des OCA 2014 et à l'exercice des BSA émis en juin 2014 (les « BSA 2014 »), la Société a conclu un accord global avec le principal porteur de ces titres aux termes duquel (i) ce dernier a accepté un amortissement des OCA 2014 pour un montant de 505 milliers d'euros en numéraire, et (ii) la Société a obtenu la suppression de la totalité des 5.953.470 BSA 2014 qui étaient détenus par le principal porteur, au résultat (a) de l'exercice par ce dernier d'une partie de ses BSA 2014 et (b) du rachat par la Société du solde de ses BSA 2014, sans que cette restructuration globale (qui a entraîné l'émission de 3.453.012 actions nouvelles) n'entraîne une sortie ou une entrée de fonds pour la Société. Au résultat de cette opération, il reste 409.092 BSA 2014 en circulation.

Point sur le diagnostic compagnon CO-3S

Pendant l'année 2016, la Société collaborait avec la société de biotechnologie InnaVirVax dans le cadre d'un consortium ayant pour objectif la mise au point de VAC-3S, un vaccin thérapeutique pour traiter les malades atteints du Sida, et le développement d'un test diagnostique compagnon du vaccin, dont le prototype avait été finalisé en cours d'année.

Le 30 mars 2017, la Société a indiqué qu'InnaVirVax lui a annoncé que les résultats de sa dernière étude clinique étaient médiocres. Sur cette base, InnaVirVax a pris la décision d'interrompre définitivement le développement de VAC-3S, et en a notifié Bpifrance et les membres du consortium Prothevih. En conséquence, le développement du test compagnon de VAC-3S est également arrêté par Diaxonhit. La Société évalue actuellement les conséquences de cet arrêt, et en particulier l'utilité de poursuivre le développement du test indépendamment du vaccin thérapeutique.

- ***Diminution de la dilution***

Afin de réduire la dilution future des actionnaires de Diaxonhit, quatre transactions spécifiques ont été réalisées en deux temps.

Au cours de l'exercice 2016, la société a réalisé tout d'abord des amortissements en numéraire d'obligations convertibles émises en juin 2014 (OCA), pour un total de 383 milliers d'euros. D'autre-part, elle a procédé au rachat en numéraire de 6.158.000 bons de souscription qui avaient également été émis en juin 2014 (BSA), pour 537 milliers d'euros. Ce dernier montant a constitué une charge financière exceptionnelle sur l'exercice 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et notamment dans le cadre de la finalisation de l'acquisition de Capforce Plus, Diaxonhit a procédé à deux nouveaux amortissements en numéraire d'OCA pour un montant total de 525 milliers d'euros, puis racheté 5.953.470 BSA. Cette restructuration globale a entraîné l'émission de 3.453.012 actions nouvelles.

Sur la base d'un amortissement par émission d'actions au cours de 0,22 euros par actions, les amortissements effectués en numéraire en 2016 et depuis le début de l'année 2017, se seraient traduits par l'émission de 4.127.093 actions supplémentaires. Cumulé aux transactions effectuées sur les BSA, c'est un total de 12.785.551 actions qui ne seront plus émises, soit environ 7% du capital actuel.

Aucun autre événement susceptible d'affecter les comptes de la Société n'est intervenu à la date du présent rapport depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2016.

1.8 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le 30 mars 2017, l'assemblée générale des actionnaires de Diaxonhit a approuvé toutes les résolutions permettant la réalisation définitive de l'acquisition de la société Capforce Plus et de sa filiale Eurobio. Avec cette acquisition, la configuration du groupe change de dimension.

Fort de ses 120 collaborateurs, le nouveau groupe Diaxonhit, acteur intégré français du diagnostic *in vitro*, intervient de la recherche à la commercialisation de produits diagnostiques de spécialités et désormais également de produits pour la recherche dans le domaine des sciences de la vie. D'autre-part, son expansion continue à s'appuyer à la fois sur la croissance de ses activités commerciales de distribution et sur le développement de produits propriétaires et innovants à forte valeur ajoutée.

Les produits propriétaires

Diaxonhit possède un portefeuille étendu et diversifié de produits propriétaires dans quatre spécialités : la transplantation, les maladies infectieuses, les sciences du vivant et le cancer.

Dans le domaine de la transplantation, le groupe commercialise des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée ainsi qu'un dispositif breveté, Iglide™, pour en faciliter la mise en œuvre chirurgicale. Il commercialise également Allomap, un test moléculaire pour le suivi des transplantés cardiaques, dont il détient la licence exclusive pour l'Europe.

Dans le domaine des maladies infectieuses, le groupe commercialise plusieurs produits propriétaires et notamment TQS pour l'identification du statut immunitaire vis-à-vis du tétanos, BJI Inoplex pour le diagnostic des infections ostéo-articulaires sur prothèse, ainsi que la gamme de biologie moléculaire Eurobioplex (EBX) qui comprend un ensemble de tests permettant d'identifier de nombreux agents pathogènes et d'en évaluer la quantité présente dans l'organisme des patients infectés.

Dans le domaine des sciences de la vie, le groupe développe un ensemble de produits destinés à la R&D, en particulier auprès d'organismes publics de recherche et de l'industrie pharmaceutique. Il commercialise notamment des milieux de culture cellulaires, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires. Doté d'un laboratoire et d'une forte expertise industrielle, le groupe propose un service de production à façon dédié aux sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques.

Par ailleurs, Diaxonhit développe d'autres produits sur la base de sa plateforme de biologie moléculaire, en particulier Dx15 pour le diagnostic du cancer de la thyroïde.

Les tableaux ci-dessous synthétisent le portefeuille produits du nouveau groupe.

Droits sur développements thérapeutiques réalisés par des tiers		
Allergan (Diaxonhit)	Ophtalmologie, neurodégénérescence	douleur, 2 molécules en début de phases cliniques
Felicitex (Diaxonhit)	Cancer	Famille de molécules en pré-clinique
Développements propriétaires Diagnostic		
Dx15 (Diaxonhit)	Cancer de la thyroïde	Validation de la signature et utilité clinique en cours Marquage CE : 2017
EBX (Eurobio)	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex en maladies infectieuses	Marquage CE en cours

Développements en consortium Diagnostic		
TEDAC (BPI France PISI) (Diaxonhit)	Test compagnon traitement enzymatique anti-cancer Erytech Test dosage enzymatique	Etude de biomarqueurs
PROTHEVIH (BPI France PISI) (Diaxonhit)	Test compagnon vaccin VIH InnaVirVax Test prédictif évolution maladie	Etude de biomarqueurs
Développements propriétaires Cornée		
CORNEA SYN & CORNEA TRANS (Eurobio)	Milieux synthétiques de transport et conservation de greffons de cornée	Etudes Cliniques et de performances en cours
Commercialisation Diagnostic		
BJI Inoplex (propriétaire Diaxonhit)	Infections liées aux prothèses articulaires	Marqué CE, lancement en Europe, nomenclature RIHN
Allomap (licence exclusive Europe Diaxonhit)	Suivi transplantations cardiaques	Marqué CE, 510K US, ISHLT Laboratoire central opérationnel Etude PRME en cours
TQS (propriétaire Diaxonhit)	Test rapide immunité téтанos	Monde
HLA (distribution Diaxonhit)	Transplantation	Fr, Be, Ch
Divers (distribution Diaxonhit)	Microbiologie, immuno-analyse, contrôle qualité	Fr, Be, Ch
Biodiag (propriétaire Eurobio)	Dépistage des Mycoplasmes urogénitaux	Monde
EBX (propriétaire Eurobio)	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex en maladies infectieuses	Marqué CE, lancement en Europe
Divers (distribution Eurobio)	Maladies infectieuses, autoimmunité, biomarqueurs	Fr,
Commercialisation Recherche en sciences de la vie		
TransCelliN (propriétaire Eurobio)	Vecteurs de transfection	Monde
Milieu de culture (propriétaire Eurobio)	Sérum de veau fœtal	Monde
Productions à façon (Eurobio)	Divers R&D	Sanofi, Servier, Genethon,...
Divers (distribution Eurobio)	Immunologie, imagerie, anatomopathologie, biologie moléculaire	Fr
Commercialisation Cornée		
CORNEA MAX JET PREP OrganoCulture (propriétaire Eurobio)	Système de transport et de conservation des greffons de cornées à chaud	PTA (Produits thérapeutiques Annexes), Marquage CE en cours
I-GLIDE (licence exclusive mondiale Eurobio)	Système de transport de cornée lamellaire	Brevets EU, USA
CORNEA-COLD (propriétaire Eurobio)	Milieu de transport et de conservation de greffons de cornées à froid	Marqué CE, 510K US

La distribution

A travers ses filiales commerciales, Eurobio et Ingen, le groupe renforce aujourd’hui sa position de premier distributeur indépendant français de diagnostics *in vitro* sur son territoire.

Dans ce cadre, il commercialise des tests de diagnostic de spécialité auprès des laboratoires d'analyses de biologie médicale hospitaliers et privés. Il est ainsi le leader en France du marché des tests HLA pour la transplantation. Il commercialise également en exclusivité des tests et des solutions automatisées issus de partenaires industriels étrangers (américains, coréens, européens...) dans les domaines des maladies infectieuses, de l'auto-immunité et des contrôles qualité. Il propose aussi toute une gamme de réactifs et d'instruments dédiés aux laboratoires des sciences de la vie.

S'appuyant sur ses ingénieurs et spécialistes produits, le groupe assure également un service client haut-de-gamme, avec assistance téléphonique, support technique et service après-vente pour une importante base de plus de 400 instruments installés dans les laboratoires de ses clients.

La fabrication

Diaxonhit réalise par ailleurs la fabrication de ses produits propriétaires en interne, dans l'unité de production implantée au sein de sa filiale Eurobio.

Les atouts du nouveau Groupe

Avec cette configuration étendue et renforcée, le groupe dispose désormais de nombreux atouts :

- il atteint tout d'abord une taille critique avec environ 44 millions d'euros de revenus pro forma en 2016 ;
- il reste un groupe intégré innovant, présent sur les segments de marché en croissance, et renforce en particulier sa présence dans la biologie moléculaire ;
- il acquiert une présence sur des marchés complémentaires, incluant le diagnostic *in vitro*, la recherche en sciences de la vie, et la transplantation de cornée ;
- il bénéficie d'une force commerciale parmi les plus importantes en France ;
- il dispose de leviers de croissance importants, notamment avec l'accroissement du portefeuille de produits propriétaires et le développement à l'international ;
- il va enfin bénéficier de synergies immédiates dont la mise en œuvre a pour but d'atteindre un EBITDA retraité positif au cours du 4eme trimestre 2017.

La feuille de route du nouveau Groupe

Bénéficiant également d'une visibilité accrue, le nouveau groupe Diaxonhit poursuivra sa stratégie de croissance sur les axes suivants :

- concentration sur les produits de diagnostic de spécialités et sur le secteur des sciences de la vie dont les marchés sont en croissance et les taux de marge plus élevés ;
- développement de produits propriétaires innovants dans le domaine en forte croissance de la biologie moléculaire grâce à des capacités et une expertise reconnue en génomique et protéomique ; maintien des développements de produits en cours, et orientation des développements futurs vers l'innovation incrémentale sur des produits bénéficiant déjà de remboursement et donc d'un accès facilité au marché ;
- poursuite des activités de distribution ainsi que la commercialisation de produits sous licence afin de maintenir une présence commerciale forte sur les marchés et devenir le partenaire de référence du secteur en France et en Europe pour les fabricants de produits innovants ;
- accroissement de la part des ventes de produits propriétaires pour bénéficier de marges plus élevées ;
- renforcement à l'international avec le développement de ventes à l'exportation sur les grands marchés européens et les Etats-Unis ;
- optimisation de l'outil industriel d'Eurobio pour internaliser la fabrication des produits propriétaires aujourd'hui sous-traitée ;

- accélération de la croissance en profitant de la consolidation actuelle du secteur pour acquérir des sociétés disposant de produits propriétaires et d'expertises complémentaires, présentes sur des zones géographiques d'intérêt, et renforçant la structure financière du groupe.

Une intégration déjà en cours

D'un point de vue opérationnel, le rapprochement avec Eurobio s'est déjà traduit par la mise en place d'un organigramme unifié, dans lequel les opérations commerciales comprennent 60% des 120 collaborateurs du groupe. Les forces de vente d'Eurobio et Ingen ont ainsi été réunies et réorganisées en 5 « *Business Units* » focalisées chacune sur des spécialités comme les maladies infectieuses, la transplantation ou les sciences de la vie, afin d'avoir un impact commercial accru.

Par ailleurs, les deux anciens dirigeants d'Eurobio, Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont été nommés membres du directoire de Diaxonhit qui est désormais composé de 4 membres.

Enfin, la nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance choisi pour sa compétence et expérience dans le domaine du diagnostic sera proposée aux actionnaires de Diaxonhit lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

CHAPITRE 2 - LISTE DES MANDATS

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice et à la date de ce rapport.

2.1 DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2016, le directoire de la Société est composé ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Loïc Maurel	Président du directoire	28 juillet 2008	Assemblée générale 2018
Hervé Duchesne de Lamotte	Membre du directoire	8 mars 2010	Assemblée générale 2018

Dr Loïc Maurel, président du directoire (62 ans)

Après avoir occupé plusieurs postes de ventes et marketing chez Rhône-Poulenc et Novartis en France, il a rejoint en 1992 le siège de Novartis en Suisse pour prendre la direction marketing international au niveau Groupe des franchises cardiovasculaires, maladies métaboliques et affections respiratoires. Il a été, en particulier, à l'origine du lancement mondial de Diovan®, le premier produit de Novartis en termes de ventes aujourd'hui. En 1999, il est devenu vice-président Marketing et Produits de spécialités de Novartis Canada. Entre 2001 et 2008, il a été président et CEO de Debiovision Inc., un laboratoire pharmaceutique de produits spécialisés. Le Dr Loïc Maurel a une grande expérience en marketing, business development, cession de produits, essais cliniques, exigences réglementaires et lancements de produits en Amérique du Nord, Europe et Asie. Le Dr Loïc Maurel a été président du conseil d'administration d'Oncomab GmbH et membre des conseils d'administration de Avance Pharma Inc. et de l'association BIOQuebec, de France Biotech et président du groupe diagnostics de Medicen, cluster santé de la région Ile de France.

Il intègre Exonhit Therapeutics devenue Diaxonhit en mai 2008 en qualité de directeur des opérations. Le conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 28 juillet 2008 nomme le Dr Loïc Maurel membre du directoire et lui en confie la présidence. Ses mandats de membre et de président du directoire ont été renouvelés par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 25 juin 2015 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dr Loïc Maurel est titulaire d'un diplôme de Docteur en médecine de l'Université de Bordeaux (1985).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Diaxonhit</i>		
Président du conseil d'administration	InGen	2015
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Vice-président	Association France Biotech	2008
Membre de l'advisory committee diagnostic	Debiopharm	2015
Membre du comité d'experts santé	M Capital Partners	2015

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Président du directoire	InGen BioSciences	2012-2013
Directeur général	InGen	2015-2017

Nombre d'actions détenues à la date du présent rapport : 522.119

Hervé Duchesne de Lamotte, membre du directoire et directeur administratif et financier (61 ans)

Hervé Duchesne de Lamotte bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale dans des établissements financiers à Paris.

C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il crée avec un partenaire médecin le groupe IDM, société de biotechnologie spécialisée dans l'immunothérapie du cancer, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis. Après l'introduction au NASDAQ d'IDM Pharma en 2005, il deviendra directeur général puis président-directeur général d'IDM France à Paris entre 2006 et 2008.

Avant de rejoindre la Société, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation financière. Il a été membre du conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Il intègre la Société en octobre 2009 en qualité de Directeur administratif et financier. Le conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 8 mars 2010 nomme Hervé Duchesne de Lamotte en qualité de membre du directoire. Son mandat de membre du directoire a été renouvelé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 25 juin 2015 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut ; il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Diaxonhit</i>		
Administrateur	InGen	2012
Directeur général délégué	InGen	2015
Directeur général délégué	Capforce Plus	2017
Directeur général délégué	Eurobio	2017
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Gérant	Cirrus Finance Management	2009

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du directoire	InGen BioSciences	2012-2013
Nombre d'actions détenues à la date du présent rapport : 380.287		

2.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

2.2.1 Composition du conseil de surveillance

Au 31 décembre 2016, le conseil de surveillance de la Société est composé ainsi :

Nom	Mandat	Age	Membre ⁽¹⁾ indépendant ⁽²⁾	Participations ⁽³⁾ au Comité		Date ⁽⁴⁾ d'entrée au conseil de surveillance	Date ⁽⁵⁾ d'expiration du mandat ⁽⁶⁾
				Audit	Rémunerations et nominations		
Laurent Condomine	Président du conseil de surveillance	73	✓		✓	2004	2019
Michel Picot	Vice-Président du conseil de surveillance	65	✓	✓		2004	2019
Jean-Pierre Hermet	Membre du conseil de surveillance	74	✓		✓	2012	2018
Christophe Jean	Membre du conseil de surveillance	62	✓		✓	2006	2018
Danielle Guyot-Caparros	Membre du conseil de surveillance	59	✓	✓		2015	2018

⁽¹⁾ Au regard de la recommandation n° 8 du Code MiddleNext.

⁽²⁾ Le mandat du membre du conseil de surveillance expire à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

2.2.2 Profils des membres du conseil de surveillance

Laurent Condomine, président du conseil de surveillance (73 ans)

Laurent Condomine a travaillé 34 ans dans le secteur pharmaceutique et chimique pour le groupe ICI. Après la scission du Groupe ICI en 1993, donnant naissance à la société Zeneca, il a été Directeur de la stratégie pour le groupe Zeneca avant sa fusion avec la société Astra 1998. De 1999 à 2008, il a occupé le poste de vice-président du département Business Development and Corporate Strategy au sein du groupe AstraZeneca.

Laurent Condomine est président du conseil de surveillance de la Société Nanobiotix depuis avril 2011.

Laurent Condomine est titulaire d'une Maîtrise ès Sciences économiques (1969) et diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1969). Il est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD (1970).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Laurent Condomine membre du conseil de surveillance. Par une délibération du conseil de surveillance du 28 janvier 2005, Laurent Condomine a été nommé président du conseil de surveillance pour la durée du mandat de membre du conseil de surveillance. L'assemblée générale mixte du 30 juin 2016 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Président du conseil de surveillance	Nanobiotix	2011

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du conseil de surveillance	InGen BioSciences	2012-2013
Nombre d'actions détenues à la date du présent rapport : 593.224		

Michel Picot, vice-président et membre du conseil de surveillance (65 ans)

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCOA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de directeur général adjoint. Michel Picot est président d'Advest SAS depuis 2005. Il occupe également les fonctions d'administrateur des sociétés Keyyo (2008), Sigfox (2010), Holding incubatrice Telecom, Holding incubatrice Internet et Holding incubatrice Logiciel, (2011).

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Michel Picot membre du conseil de surveillance. Par une délibération du conseil de surveillance du 25 juin 2015, Michel Picot a été nommé vice-président du conseil de surveillance. L'assemblée générale mixte du 30 juin 2016 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Diaxonhit</i>		
Représentant permanent d'administrateur personne morale	InGen	2015
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Président	Advest SAS	2005
Administrateur	Keyyo	2008
Membre du comité de surveillance	SOGETREL	2016
Membre des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CCE)		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du conseil de surveillance	Telogic	jusqu'en 2012
Membre du conseil de surveillance	Amisco NV	jusqu'en 2015
Administrateur	Sigfox	jusqu'en 2016

Administrateur	Holding incubatrice Telecom et mobile	jusqu'en 2016
Administrateur	Holding incubatrice Internet	jusqu'en 2016
Administrateur	Holding incubatrice Logiciel	jusqu'en 2016

Nombre d'actions détenues à la date du présent rapport : 87.237

Jean-Pierre Hermet, membre du conseil de surveillance (74 ans)

Jean-Pierre Hermet est membre du conseil de Surveillance de Diaxonhit après avoir été président du directoire d'InGen Biosciences et président directeur général d'InGen de 2008 à 2010, il a été nommé président du conseil de surveillance d'InGen Biosciences en 2010.

Membre du Comité Stratégique de NOVOLYZE (Sécurité alimentaire), Il est aussi Coach pour les entreprises lauréates du programme H2020 de Agency for Small and Medium-sized enterprises (EASME) de la Commission Européenne. Il est l'auteur de nombreuses études publiées par le groupe Les ECHOS sur la biologie médicale.

Jean-Pierre Hermet a débuté sa carrière dans la pharmacie (Schering-Plough) puis a été nommé rapidement président directeur général de Wyeth Healthcare pour la France. Il a occupé des positions de dirigeant successivement chez Jouveinal puis Allergan et devient président Marketing puis président Europe d'un jeune laboratoire pharmaceutique américain coté à l'Amex (Bentley Pharmaceuticals). De retour en France, il créa plusieurs sociétés de biotechnologies : Peptide Immune Ligands puis Hybrigenics. En 1999, il fonda Hemosystem, centré sur le Développement et la commercialisation de la détection rapide des bactéries dans le sang : 8 millions d'euros ont été levés auprès du capital risque et 26 brevets déposés.

Jean-Pierre est diplômé de l'ESCAE de Bordeaux et a une Maîtrise en Sciences Economiques.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 14 décembre 2012 a nommé Jean-Pierre Hermet membre du Conseil de surveillance. L'assemblée générale mixte du 25 juin 2015 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Par une délibération du conseil de surveillance du 25 mars 2013, Jean-Pierre Hermet a été nommé vice-Président du Conseil de surveillance en remplacement de Patrick Langlois, pour la durée restante de son mandat. Le mandat de vice-président du conseil de surveillance de Jean-Pierre Hermet est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2015.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Gérant	Joint Partners for healthcare JPH	1992
Membre du comité stratégique	Novolyze	2015

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Président du conseil de surveillance	InGen BioSciences	2010-2013
Gérant	Euromedical Instruments	jusqu'en 2013
Président du directoire	InGen BioSciences	jusqu'en 2010
Président directeur général	InGen	jusqu'en 2010
Administrateur	Hemarina	jusqu'en 2012

Nombre d'actions détenues à la date du présent rapport : 19.253

Christophe Jean, membre du conseil de surveillance (62 ans)

Christophe Jean a débuté sa carrière dans l'industrie pharmaceutique chez Ciba-Ceigy AG puis Novartis Pharma AG où il a occupé plusieurs postes opérationnels de 1982 à 2000. En 2000, il a rejoint Pierre Fabre Médicament en tant que Président-directeur général. Il a rejoint le groupe Ipsen fin 2002 en qu'Executive Vice President Chief Operations Officer du Groupe puis Executive Vice President Corporate Strategy, Business Development, M&A and Alliances. Il est administrateur de l'European Biotech Entreprises depuis 2013 de la société Rythm Holding à Boston depuis 2015.

Christophe Jean est diplômé de Harvard University.

Christophe Jean a été coopté par le conseil de surveillance lors de la réunion du 27 octobre 2006, en remplacement de Jean-Luc Bélingart. L'assemblée générale mixte du 25 juin 2015 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale à statuer en 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Executive Vice President Corporate		
Strategy, Business Development, M&A and Alliances	Groupe Ipsen	2003
Administrateur	European Biotech Entreprises	2013
Administrateur	Rythm Holding	2015

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
Nombres d'actions détenues à la date du présent rapport : 21		

Danièle Guyot-Caparros, membre du conseil de surveillance (58 ans)

Après une expérience en cabinet d'audit sur des missions internationales, Danièle Guyot-Caparros a rejoint Rhône Poulenc, devenu Aventis puis Sanofi, sur différents postes d'envergure croissante, avec notamment des responsabilités en Finance au niveau européen puis en Business Planning et Performance Monitoring au niveau mondial. Depuis 6 ans, Danièle Guyot-Caparros est Senior Advisor au sein de Deloitte Consulting, spécialisée dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

Danièle Guyot-Caparros est membre du conseil d'administration de la société Onxeo (anciennement BioAlliance Pharma). Elle détient un Certificat Administrateur de Sociétés, décerné par IFA/Sciences Po.

Danièle Guyot-Caparros est titulaire du DECS et diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nancy, en Finances et Comptabilité.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2015 a nommé Danièle Guyot-Caparros membre du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Deloitte Consulting	Senior Advisor	2009
Onxeo	Administrateur	2013

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
Nombres d'actions détenues à la date du présent rapport : 0		

2.3 EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

2.3.1 Evolution de la composition du conseil de surveillance depuis le 1^{er} Janvier 2016

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2016 a renouvelé les mandats de membres du conseil de surveillance de Laurent Condomine et de Michel Picot pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.3.2 Evolution de la composition du Directoire depuis le 1^{er} Janvier 2016

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017, a nommé Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier en tant que membre du directoire pour la durée restante du mandat du directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017, a également nommé Messieurs Hervé Duchesne de Lamotte, Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier directeurs généraux pour la durée restante du mandat du directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Vous trouverez ci-dessous les profils et mandats de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier.

Jean-Michel Carle Grandmougin, membre du directoire (57 ans)

Jean-Michel Carle Grandmougin possède plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du diagnostic *in vitro* et de la recherche. Il a commencé sa carrière chez Technicon devenu Bayer Diagnostics en tant qu'ingénieur Technico-commercial pour en devenir chef des ventes à 30 ans. Il a été ensuite directeur commercial pour le BMD (BioMedical Diagnostics) pendant 13 ans avant de prendre la responsabilité de la *business unit* germanique. Jean-Michel Carle Grandmougin intègre Eurobio en 2006 en tant que directeur commercial pour rapidement devenir directeur général afin de préparer la reprise de la société. En juin 2010, il devient avec Denis Fortier et OTC Asset Management (qui cèdera sa participation en juillet 2014), l'un des associés majoritaires de la société Capforce, société holding détenant la totalité du capital de la société Eurobio.

Jean-Michel Carle Grandmougin est titulaire d'une Licence de Biologie (1982)

Autres mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Représentant d'un président personne morale	Eurobio	2017
Représentant d'un président personne morale	Capforce Plus	2017
Directeur général	InGen	2017

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Président directeur général	Eurobio	Jusqu'en 2014
Président	Capforce	jusqu'en 2016
Président	Eurobio	2014-2017

Nombres d'actions détenues à la date du présent rapport : 32.738.580

Denis Fortier, membre du directoire (50 ans)

Denis Fortier bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans le diagnostic *in vitro* et dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes commercial et marketing au sein de sociétés de diagnostic, Denis Fortier a pris en charge des fonctions de directeur international puis de Business Developper de la société BMD France. Il intègre ensuite la direction Générale d'une *start-up*, Inodiag, pour son développement et son financement.

Denis Fortier, possède une double expérience de dirigeant et d'entrepreneur. En 2010, il participe avec son associé Jean-Michel Carle au rachat des laboratoires Eurobio. Il supervise les départements de la production, de la R&D, du Business développement et de l'international.

Entrepreneur et investisseur, Denis Fortier est membre de réseau entreprendre, pour l'aide à la création d'entreprises et aux suivis de jeunes entrepreneurs.

Denis Fortier est diplômé d'un Master 2 en Biotechnologie et commercial.

Autres mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Directeur général	Eurobio	2014
Directeur général	Capforce Plus	2017
Gérant	SCI 3F	
Président et co-fondateur	Culture Top	

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Administrateur	Eurobio	Jusqu'en 2014
Directeur General	Capforce	Jusqu'en 2016
Président	Capforce plus	2014-2017

Nombres d'actions détenues à la date du présent rapport : 27.965.326

CHAPITRE 3 - ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 11 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement. Un nombre total de 292.260 actions a ainsi été souscrit ou acquis en 2016.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

Au 31 décembre 2016, l'actionnariat salarié représente environ 0,25% du capital social et des droits de vote de la Société à cette date.

CHAPITRE 4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2016 :

DIAXONHIT
Exercice clos le 31 décembre 2016
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants exprimés en euros)	CAPITAL SOCIAL	RESERVES ET REPORTS A NOUVEAUX	QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (en %)	CHIFFRE D'AFFAIRE DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	VALEUR DES TITRES		PRIX ET AVANCES	
						Brute	Nette	Brut	Net
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Filiales (Plus de 50 % du capital détenu)									
- EXONHIT THERAPEUTICS INC	7	(4 874 452)	100%	237 855	(33 860)	6 262 294	-	7 800 712	2 912 260
- INGEN	38 112	3 393 576	99.80%	27 409 692	604 725	5 030 781	5 030 781	-	-
- GAMMA	393 845	(358 669)	100%	536 476	93 721	304 583	304 583	-	-

- Le capital social et les autres capitaux propres sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

- Le résultat du dernier exercice clos est converti au taux de change moyen de la période.

4.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Nous vous rappelons que le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions de Capforce Plus. Cette acquisition, ainsi que l'activité de Capforce Plus et de sa filiale Eurobio, sont décrites au paragraphe 1.7 du présent rapport.

InGen : société de commercialisation de dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (DMDIV)

Diaxonhit est l'actionnaire majoritaire de la société International Genetic Technologies, InGen, société anonyme de droit français à Conseil d'administration au capital social de 38.112,25 euros, immatriculée depuis le 17 janvier 2007 au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 389 318 023.

Créée en 1993, InGen est devenue l'un des leaders du marché du diagnostic *in vitro* français, reconnue en particulier dans les domaines des maladies infectieuses et de l'immunologie. La qualité de son offre de produits et de son support contribue à la réputation de la société auprès de ses clients.

L'offre de produits couvre un large panel de pathologies dans le but d'apporter des solutions « clés en main » aux équipes médicales dans les domaines suivants :

- Bactériologie
- Mycologie
- Contrôle de qualité
- Virologie
- Auto-immunité
- Transplantation
- Parasitologie
- Hormonologie
- Maladies génétiques

En 2006, InGen a été acquise par la société ABAG, renommée InGen BioSciences en 2008. Elle fait aujourd'hui partie du groupe Diaxonhit.

InGen a poursuivi son développement sur l'exercice 2016, affichant un chiffre d'affaires de 27.410 milliers d'euros contre un chiffre d'affaires de 28.832 milliers d'euros l'année précédente. Elle a enregistré un bénéfice net de 605 milliers d'euros contre un bénéfice net de 1.686 milliers d'euros en 2015. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 4.036 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 5.032 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Diaxonhit et sa filiale InGen sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

Gamma : entité productrice du test propriétaire Tétanos Quick Stick® (TQS)

En juin 2011, InGen Biosciences a fait l'acquisition de la société belge Gamma, poursuivant ainsi son objectif d'apporter des solutions concrètes au corps médical et de renforcer sa présence à l'international. Gamma est l'entité productrice du test propriétaire TQS qu'elle livre à InGen dans le cadre de la commercialisation en France. La fabrication de TQS étant sous-traitée, Gamma n'a pas de collaborateurs en propre et son fonctionnement est assuré par des collaborateurs du groupe.

Diaxonhit et sa filiale à 100% Gamma sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

Diaxonhit Inc.

La Société possède une filiale détenue à 100%, Diaxonhit Inc. (anciennement « Exonhit Therapeutics Inc. »), société américaine enregistrée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Pour adapter l'organisation du groupe Diaxonhit à sa stratégie, les activités de laboratoire ont été regroupées sur un seul site à Paris. Dans ce cadre, l'entité américaine du Groupe a fait spécifiquement l'objet d'une réorganisation en juillet 2011 qui s'est traduite par la fermeture de ses laboratoires.

L'activité de cette filiale située à Rockville, Maryland, consiste essentiellement à gérer les aspects bioinformatiques des développements du groupe, en particulier le développement et la mise en œuvre des outils informatiques nécessaires à la conception du contenu propriétaires des biopuces, ainsi qu'à l'exploitation des données recueillies avec ces biopuces.

Diaxonhit Inc. a enregistré une perte nette de 37 milliers de dollars US au cours de l'exercice 2016, contre une perte de 209 milliers de dollars US en 2015. Le total des capitaux propres ressort à (5.138) milliers de dollars US au 31 décembre 2016 contre (4.636) milliers de dollars US au 31 décembre 2015.

Diaxonhit et sa filiale à 100% Diaxonhit Inc. sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

4.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice. La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

Le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions composant le capital de la société Capforce Plus, société holding détenant la totalité du capital de la société Eurobio. Cette acquisition est décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport.

Depuis la clôture de l'exercice 2016, la Société n'a pas réalisée d'autre prise de participation que l'acquisition de la société Capforce Plus.

4.3 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

4.4 REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

4.4.1 Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2016, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 :

Actionnaires	31 décembre 2016		31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mandataire sociaux et salariés	1.069.942 ⁽¹⁾	1,31	961.316 ⁽⁴⁾	1,28	402.173 ⁽⁷⁾	0,59
Institutionnels	9.592.624 ⁽²⁾	11,75	10.426.801 ⁽⁵⁾	13,93	10.023.248 ⁽⁸⁾	14,74
Actions propres	164.731 ⁽³⁾	0,20	99.459 ⁽⁶⁾	0,13	88.967 ⁽⁹⁾	0,13
Public	70.801.048	86,74	63.341.265	84,65	57.480.134	84,54
Total	81.628.345	100	74.828.841	100,00	67.994.522	100,00

(1) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2016

(2) Sur la base du TPI du 4 avril 2016 ainsi que sur la base d'autres informations communiquées à la Société au 31 décembre 2016

(3) Au 31 décembre 2016

(4) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2015

(5) Sur la base du TPI du 5 mai 2015 ainsi que sur la base d'autres informations communiquées à la Société au 31 décembre 2015

(6) Au 31 décembre 2015

(7) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2014

(8) Sur la base du TPI du 8 avril 2014 ainsi que sur la base d'autres informations communiquées à la Société au 31 décembre 2014

(9) Au 31 décembre 2014

4.4.2 Répartition du capital à la date du présent rapport

A la date du présent rapport et selon les informations dont la Société a connaissance, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Jean-Michel Carle Grandmougin	32.738.580	17,47	32.738.580	17,49
Denis Fortier	27.965.326	14,93	27.965.326	14,94
Mandataire sociaux et salariés (hors Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier)	1.802.800 ⁽¹⁾	0,96	1.802.800 ⁽¹⁾	0,96
Institutionnels	43.966.423 ⁽²⁾	23,47	43.966.423 ⁽²⁾	23,49
Actions propres	198.941 ⁽³⁾	0,11	-	0,00
Public	80.676.078	43,06	80.676.078	43,11
Total	187 348 148	100,00	187 149 207	100,00

(1) Sur la base du registre des titres nominatifs au 30 mars 2017

(2) Sur la base du TPI du 13 janvier 2017 ainsi que sur la base des souscriptions réalisées à l'offre au public décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport à la date du présent rapport

(3) Au 30 mars 2017

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

4.4.3 Franchissement de seuils légaux et statutaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun actionnaire n'a déclaré à la Société avoir franchi un ou plusieurs seuils légaux ou statutaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce :

- Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5%, 10% et 15% en capital et en droit de vote ;
- La société SUNNY AM a déclaré avoir franchi à la hausse puis à la baisse le seuil de 5% en capital et en droit de vote.

4.4.4 Informations relatives à l'autocontrôle

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 164.731 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers en date du 8 mars 2011 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité.

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016 dans sa neuvième résolution conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Alternext Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;

- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 30 décembre 2017. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 2 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 15.090.528 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 30 juin 2016. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le directoire lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 164.731 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 49.561,20 euros.

CHAPITRE 5 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société et de ses Filiales par date d'échéance au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

Echéances	Solde fournisseurs (montant en milliers d'euros)	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Non échus	2.885	3.955
Echus à moins de 30 jours	1.656	331
Echus entre 30 et 45 jours	553	45
Echus entre 45 et 60 jours	69	0
Echus à plus de 60 jours	- 5	801
Total	5.158	5.133

CHAPITRE 6 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

7.1 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2016

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est rappelé que ces opérations font l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

7.2 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées depuis le 1^{er} janvier 2017 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

Nom et fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Cours moyen pondéré	Nombre total de titres	Montant total brut
Loïc Maurel <i>Président du directoire</i>	Acquisition	7 février 2017	0,23 €	108.000 actions	24.840,00 €
	Souscription	8 février 2017	0,22 €	124.769 actions	27.449,18 €
Hervé Duchesne de Lamotte <i>Membre du directoire</i>	Souscription	8 février 2017	0,22 €	136.362 actions	29.999,64 €
Laurent Condonine <i>Président du conseil de surveillance</i>	Souscription	8 février 2017	0,22 €	341.000 actions	75.020,00 €
Jean-Michel Carle Grandmougin <i>Membre du directoire</i>	Echange dans le cadre d'un apport en nature d'actions ⁽¹⁾	30 mars 2017	0,3097 €	32.738.580 actions	10.139.138,22 €
Denis Fortier <i>Membre du directoire</i>	Echange dans le cadre d'un apport en nature d'actions ⁽¹⁾	30 mars 2017	0,3097 €	27.965.326 actions	8.660.861,46 €

(1) L'apport d'actions Capforce Plus à la société par Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier est décrit au paragraphe 1.7 du présent rapport

Ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE 8 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS					
Nature des indications	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2014	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2016
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	886 028	934 073	1 088 304	1 197 261	1 306 054
Nombre des actions ordinaires existantes	55 376 765	58 379 560	67 994 522	74 828 841	81 628 345
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	5 315 276	12 042 260	27 081 625	27 479 407	22 275 401
Par conversion d'obligations	0		11 761 016	12 182 926	12 261 860
Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'options	5 315 276	12 042 260	15 320 609	15 296 481	10 013 541
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 374 508	4 157 137	2 733 694	878 529	891 237
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 983 948)	(6 197 920)	(4 966 551)	(5 866 201)	(5 836 357)
Impôts sur les bénéfices	(933 385)	(1 780 581)	(1 829 732)	(1 538 732)	(890 493)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 640 535)	(4 984 778)	(3 657 122)	(4 690 498)	(6 494 907)
Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,09)	(0,08)	(0,05)	(0,06)	(0,06)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,10)	(0,09)	(0,05)	(0,06)	(0,08)
Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	48	47	38	36	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 296 249	3 451 280	3 017 595	2 794 918	2 331 318
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 581 292	1 661 851	1 574 833	1 339 673	1 127 374

CHAPITRE 9 - RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 9 juillet 2015, du 30 juin 2016 et du 30 mars 2017. Il est rappelé les procès-verbaux des dites assemblées sont disponibles sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » (www.diaxonhit.fr).

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (13ème résolution de l'AGE du 9 juillet 2015)	700.000 € ⁽¹⁾	9 septembre 2017	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (14ème résolution de l'AGE du 9 juillet 2015)	700.000 € ⁽¹⁾ dans la limite de 2/3 du capital social sur 12 mois glissants	9 septembre 2017	648.256,14 euros / 40.516.009 actions (8 février 2017)	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (15ème résolution de l'AGE du 9 juillet 2015)	700.000 € ⁽¹⁾	9 septembre 2017	22.975,86 euros / 1.435.991 actions (18 juillet 2016)	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
4. Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé (Loi TEPA) (11ème résolution de l'AGE du 30 juin 2016)	700.000 €	30 décembre 2017	Non utilisé	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Alternext à Paris des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (17ème résolution de l'AGE du 9 juillet 2015)	15 % du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	9 septembre 2017	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1., 3. et 4. ci-dessus selon le cas
6. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (12ème résolution de l'AGE du 30 juin 2016) Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (18ème résolution de l'AGE du 9 juillet 2015)	700.000 actions ⁽²⁾ 700.000 actions ⁽²⁾	30 août 2019 Caduque	490.104 actions (30 juin 2016) 29.375 actions (8 juillet 2016) 158.537 actions (2 mai 2016)	Gratuite
7. Emission de bons de souscription d'actions (« BSA 2017 ») avec suppression du droit préférentiel de souscription (4ème résolution de l'AGE du 16 mars 2017)	3.636.363 BSA 2017	30 Septembre 2018	58.181,81 euros/ 3.636.363 BSA 2017 (30 mars 2017)	Prix unitaire de souscription de 0,22 euro (correspondant au prix de souscription de l'augmentation de capital par voie d'offre au public réalisée le 8 février 2017)
8. Augmentation de capital au bénéfice des adhérents au plan d'épargne entreprise (13ème résolution de l'AGE du 30 juin 2016) Augmentation de capital au bénéfice des adhérents au plan d'épargne entreprise (5ème résolution de l'AGE du 30 mars 2017)	20.000 € ⁽¹⁾ 20.000 € ⁽¹⁾	Caduque 30 mai 2019	Non utilisée	Cours de bourse avec une décote maximum de 30 %

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(2) Le nombre d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux ne pourra pas excéder 300.000 actions.

CHAPITRE 10 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours de exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux membres du directoire de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 est présentée ci-après :

Nom	2016			2015		
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)
D'Loïc Maurel <i>Président du directoire</i>	271.340	56.751	3.810	269.216	87.630	3.810
Hervé Duchesne de Lamotte <i>Membre du directoire</i>	202.678	46.509	4.160	201.289	68.999	4.083
Jean-Michel Carle Grandmougin <i>Membre du directoire (1)</i>	-	-	-	-	-	-
Denis Fortier <i>Membre du directoire (1)</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	474.019	103.260	7.970	470.505	156.629	7.893

(1) Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont été nommés membre du directoire par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 30 mars 2017 pour la durée restant à courir du mandat du directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les rémunérations allouées aux membres du directoire se sont élevées à 585 milliers d'euros au cours de l'exercice 2016 contre 635 milliers d'euros au cours de l'exercice 2015.

Le montant de la rémunération versée à chaque membre du directoire comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des membres du directoire repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année par le directoire au conseil de surveillance pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. L'avantage en nature dont bénéficient les membres du directoire correspond principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ainsi que les avenants aux contrats de travail de Messieurs Loïc Maurel et Hervé Duchesne de Lamotte sont décrits au paragraphe 13 du présent rapport.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin 2013 a décidé de porter le montant global alloué au titre de jetons de présence à 128.000 euros maximum pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

Les jetons de présence sont répartis par le conseil de surveillance entre ses membres selon le critère de l'assiduité aux réunions du conseil de surveillance et de ses sous-comités.

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux membres du Conseil de surveillance de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 est présentée ci-après :

Nom	2016		2015	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Laurent Condomine Président du Conseil de surveillance	38.364	-	27.846	-
Michel Picot Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance	24.909	-	20.847	-
Jean-Pierre Hermet ⁽¹⁾⁽²⁾ Membre du Conseil de surveillance	24.727	19.272,32 ⁽¹⁾	21.912	14.025 ⁽²⁾
Christophe Jean Membre du Conseil de surveillance	23.455	-	17.651	-
Danièle Guyot-Caparros ⁽³⁾ Membre du Conseil de surveillance	16.545	-	12.325	-
Jean-Jacques de Jaegher ⁽⁴⁾ Membre du Conseil de surveillance	-	-	7.304	-
TOTAL	128.000	-	107.885	-

(1) Dans le cadre de l'exécution d'une convention de conseil et d'assistance conclue le 26 avril 2016, la Société a versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 la somme de 19.272,32 euros H.T à la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE dont Monsieur Jean-Pierre Hermet est le gérant. La convention de conseil et d'assistance ainsi que son avenant sont décrites au chapitre 13 du présent rapport. La convention de conseil et d'assistance est décrite au paragraphe 13.3 du présent rapport.

(2) Dans le cadre de l'exécution d'une convention de conseil et d'assistance conclue le 23 octobre 2014, complétée par un avenant en date du 2 février 2015, la Société a versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 la somme de 14.025,00 euros H.T à la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE dont Monsieur Jean-Pierre Hermet est le gérant. La convention de conseil et d'assistance ainsi que son avenant sont décrites au chapitre 13 du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

(3) Danièle Guyot-Caparros a été nommée membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2015

(4) Le mandat de membre du conseil de surveillance de Jean-Jacques de Jaegher est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2015

Nous vous précisons que l'enveloppe de jetons de présence de 128.000 euros attribués au titre des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 donnera lieu au paiement par la Société d'un montant de 25.600 euros au titre du forfait social.

10.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Participation au capital des mandataires sociaux au 31 décembre 2016 :

Au 31 décembre 2016, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Membres du directoire</i>				
Dr Loïc Maurel	289.350	0,36	289.350	0,36
Hervé Duchesne de Lamotte	243.925	0,31	243.925	0,31
<i>Membres du conseil de surveillance</i>				
Laurent Condomine	252.224	0,32	252.224	0,32
Jean-Pierre Hermet	19.253	0,02	19.253	0,02
Christophe Jean	21	NS	21	NS
Michel Picot	64.510	0,08	64.510	0,08
Danièle Guyot-Caparros	-	-	-	-
Total	869.283	1,09	869.283	1,09

Participation au capital des mandataires sociaux à la date du présent rapport :

A la date du présent rapport, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Membres du directoire</i>				
Dr Loïc Maurel	522.119	0,28	522.119	0,28
Hervé Duchesne de Lamotte	380.287	0,21	380.287	0,21
Jean-Michel Carle Grandmougin ⁽¹⁾	32.738.580	17,85	32.738.580	17,86
Denis Fortier ⁽¹⁾	27.965.326	15,25	27.965.326	15,26
<i>Membres du conseil de surveillance</i>				
Laurent Condomine	593.224	0,32	593.224	0,32
Jean-Pierre Hermet	19.253	0,01	19.253	0,01
Christophe Jean	21	0,00	21	0,00
Michel Picot	87.237	0,05	87.237	0,05
Total	67.306.047	33,97	67.306.047	33,97

⁽¹⁾ Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont été nommés membre du directoire par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 30 mars 2017

CHAPITRE 11 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

11.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le directoire de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

11.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires du 9 juillet 2015 et du 30 juin 2016 ont autorisé dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce le directoire à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit code.

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du comité des rémunérations et des nominations, le directoire, à l'unanimité, a décidé lors de ses réunions du 2 mai 2016, du 30 juin 2016 et du 8 juillet 2016 d'attribuer gratuitement un total de 678.016 actions à émettre de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et salariés selon certaines conditions et certains critères.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
2 mai 2016	158.537	2 mai 2018	2 mai 2020
30 juin 2016	490.104	30 juin 2017	30 juin 2018
8 juillet 2016	29.375	8 juillet 2017	8 juillet 2018

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Loïc Maurel	54.393	2 mai 2016	2 ans	2 ans	Oui
	168.153	30 juin 2016	1 an	1 an	Oui
Hervé Duchesne de Lamotte	41.320	2 mai 2016	2 ans	2 ans	Oui
	127.736	30 juin 2016	1 an	1 an	Oui

Actions attribuées gratuitement aux dix bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux de la Société ayant reçus le plus grand nombre d'actions attribuées gratuitement

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Jacques Martin	32.775	2 mai 2016	2 ans	2 ans	Oui
	101.321	30 juin 2016	1 an	1 an	Oui
Thomas Iff	30.049	2 mai 2016	2 ans	2 ans	Oui
	92.894	30 juin 2016	1 an	1 an	Oui
Mathieu Pelpel	3.375	8 juillet 2016	1 an	1 an	Oui
Caroline Bourguignon	3.250	8 juillet 2016	1 an	1 an	Oui
Marc Menard	3.250	8 juillet 2016	1 an	1 an	Oui
Stéphanie Basinski	3.000	8 juillet 2016	1 an	1 an	Oui
Mickaël Mercher	3.000	8 juillet 2016	1 an	1 an	Oui
Marie Thayakaran	3.000	8 juillet 2016	1 an	1 an	Oui
Laurence Voldoire	3.000	8 juillet 2016	1 an	1 an	Oui
Emmanuelle Wattez	3.000	8 juillet 2016	1 an	1 an	Oui

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est également de deux ans.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, 292.460 actions attribuées gratuitement en 2014 ont été définitivement acquises et émises.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, 148.954 actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux ont été définitivement acquises selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Loïc Maurel	85.252	2 ans	Oui
Hervé Duchesne de Lamotte	63.702	2 ans	Oui

Actions définitivement acquises aux six bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Patrick Mollet	53.833	2 ans	Oui
Jacques Martin	41.800	2 ans	Oui
Thomas Iff	37.540	2 ans	Oui
Julie Roge	10.000	2 ans	Oui
Laurent Désiré	250	2 ans	Oui
Florence Maurier-Mahé	83	2 ans	Oui

CHAPITRE 12 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Représenté par Cédric Garcia
Tour First
1, Place des Saisons
92400 – Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Commissaire aux comptes suppléants

Philippe Declercq

15, Rue du parc Montsouris
75015 Paris
Suppléant d'Ernst & Young Audit

Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

12.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNÉ, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Audit et Diagnostic, commissaire aux comptes titulaire

Représenté par Olivier Maurin
14, Rue Clapeyron
75008 PARIS

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016 a constaté l'arrivée à échéance du mandat de Audit et Diagnostic en qualité de commissaire aux comptes titulaire et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement, la Société n'étant plus légalement tenue de nommer deux commissaires aux comptes.

Philippe Millan, commissaire aux comptes suppléant

Villa H.G. Riquetti
75015 PARIS
Suppléant d'Audit et Diagnostic

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016 a constaté l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Philippe Millan en qualité de commissaire aux comptes suppléant et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement, la Société n'étant plus légalement tenue de nommer deux commissaires aux comptes.

CHAPITRE 13 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

13.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016 (ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune.

13.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 (ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE)

Contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier

Personnes concernées :

Jean-Michel Carle Grandmougin, membre du directoire

Denis Fortier, membre du directoire

Objet des conventions et procédure :

Dans le prolongement de l'acquisition d'Eurobio, Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont conclu des contrats de travail avec la Société en date du 30 mars 2017 respectivement en qualité de « Directeur des Affaires Commerciales France, de l'Assurance Qualité et des Affaires Réglementaires » et de « Directeur de la Recherche & Développement, de la Production, des Affaires Commerciales Internationales, du Business Développement et du Marketing Stratégique » (ci-après les « **Contrats de Travail** »). Ces conventions ont été préalablement autorisées par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 4 janvier 2017.

Motivation du conseil de surveillance :

Lors de sa réunion du 4 janvier 2017, le conseil de surveillance a autorisé la conclusion des Contrats de Travail aux motifs suivants :

- ces contrats permettent d'ajouter aux effectifs de la Société des compétences complémentaires et déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie de la Société ;
- les modalités de ces contrats de travail et les conditions de rémunérations sont cohérentes avec celles des autres mandataires sociaux dirigeants et correspondent à l'intérêt de la Société.

Modalités de la convention :

Aux termes des contrats de travail, il est notamment prévu que :

- Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier exerceront leurs fonctions salariées décrites ci-dessus sous la direction hiérarchique du président du directoire ;
- ils percevront au titre de l'accomplissement de leurs fonctions une rémunération annuelle fixe brute de 234.000 euros payable sur 12 mois, soit 19.500 euros brut mensuel ;
- ils percevront également une rémunération brute variable composée :
 - o d'un bonus en numéraire dont le montant variera entre 0 et 40 % de leur rémunération fixe annuelle brute, ce montant sera déterminé chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs *corporate* du Groupe et de leurs objectifs personnels préalablement définis ;
 - o d'un bonus en titres dont la valorisation variera entre 0 et 40 % de leur rémunération annuelle ;
- à titre exceptionnel, un bonus de 25.000 euros sera versé en avril 2017 sur la base d'objectifs personnels liés à l'activité de la société Eurobio ;

- leurs fonctions salariées leurs confèrent le statut de cadres dirigeants ;
- ils bénéficieront d'un véhicule de fonction, d'une carte essence et autoroute ;
- une indemnité de rupture, d'un montant total de deux années de rémunérations brutes, toutes sommes et causes confondues, sera due sauf départ à leurs initiatives (démission ou départ à la retraite) et sauf licenciement pour faute grave ou lourde, cette indemnité sera également due en cas de licenciement consécutif à un changement de contrôle.

Convention de conseil et d'assistance avec la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE

Personne concernée :

Jean-Pierre Hermet, membre du conseil de surveillance

Objet de la convention et procédure :

Convention de conseil et d'assistance avec la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE (« *Société JPH* ») concernant la recherche d'opportunités d'accords de licence/distribution et/ou d'acquisitions de sociétés dans le domaine du diagnostic in vitro ainsi que l'accompagnement dans les discussions et les négociations éventuelles conclue le 30 mars 2017. Elle a été préalablement autorisée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 30 mars 2017.

Motivation du conseil de surveillance :

Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs, la Société a été en contact avec plusieurs partenaires potentiels susceptibles de la conseiller dans sa recherche d'opportunités de croissance externe et a reçu différentes propositions dont celle de la société JPH. Lors de sa réunion du 30 mars 2017, le conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Jean-Pierre Hermet ne participant pas aux votes, a autorisé la conclusion d'une convention de conseil d'assistance avec la Société JPH aux motifs suivants :

- la Société JPH bénéficie d'une très bonne connaissance de la Société et de sa stratégie de croissance externe ;
- elle est dotée d'un réseau étendu de sociétés cibles potentielles et elle est régulièrement en contact avec leurs dirigeants ;
- les honoraires de la Société JPH sont significativement moins élevés que la concurrence.

Modalités de la convention :

La Société a confié à la Société JPH la mission de l'assister et de l'accompagner dans la recherche, sur le territoire français, de Produits Cibles et/ou de Sociétés Cibles répondant aux critères déterminés dans la Convention afin d'améliorer son portefeuille commercial ainsi que de l'accompagner dans les discussions et les négociations éventuelles. Au titre de cette mission, la Société JPH percevra une rémunération de 1.100 euros hors taxes par jour de travail pour l'accomplissement de la mission décrite dans la convention dans la limite de 10.000 euros hors taxes. Toute somme facturée, conformément aux dispositions de la convention, au-delà de ce montant maximum de 10.000 euros devra faire l'objet d'une autorisation spécifique du conseil de surveillance de la Société. La convention prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 mars 2018.

13.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Convention de conseil et d'assistance avec la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE

Personne concernée :

Jean-Pierre Hermet, membre du Conseil de surveillance

Objet de la convention et procédure :

Convention de conseil et d'assistance avec la société JPH concernant la recherche d'opportunités d'accords de licence/distribution et/ou d'acquisitions de sociétés dans le domaine du diagnostic in vitro ainsi que l'accompagnement dans les discussions et les négociations éventuelles conclue le 26 avril 2016. Elle a été préalablement autorisée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 avril 2016 et approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 30 juin 2016 dans sa 4^{ème} résolution.

Motivation du conseil de surveillance :

Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs, la Société a été en contact avec plusieurs partenaires potentiels susceptibles de la conseiller dans sa recherche d'opportunités de croissance externe et a reçu différentes propositions dont celle de la société JPH. Lors de sa réunion du 26 avril 2016, le conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Jean-Pierre Hermet ne participant pas aux votes, a autorisé la conclusion d'une convention de conseil d'assistance avec la Société JPH aux motifs suivants :

- la Société JPH bénéficie d'une très bonne connaissance de la Société et de sa stratégie de croissance externe ;
- elle est dotée d'un réseau étendu de sociétés cibles potentielles et elle est régulièrement en contact avec leurs dirigeants ;
- les honoraires de la Société JPH sont significativement moins élevés que la concurrence.

Modalités de la convention :

La Société a confié à la Société JPH la mission de l'assister et de l'accompagner dans la recherche, sur le territoire français, de Produits Cibles et/ou de Sociétés Cibles répondant aux critères déterminés dans la Convention afin d'améliorer son portefeuille commercial ainsi que de l'accompagner dans les discussions et les négociations éventuelles. Au titre de cette mission, la Société JPH percevra une rémunération de 1.100 euros hors taxes par jour de travail pour l'accomplissement de la mission décrite dans la convention dans la limite de 15.000 euros hors taxes. Toute somme facturée, conformément aux dispositions de la convention, au-delà de ce montant maximum de 15.000 euros devra faire l'objet d'une autorisation spécifique du conseil de surveillance de la Société. La convention prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2016.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 7 décembre 2016, conformément aux stipulations de la convention de conseil et d'assistance, a préalablement autorisé le versement d'une rémunération complémentaire au titre de la convention d'un maximum de 8.000 euros hors taxes, portant ainsi le montant maximum de rémunération au titre de ladite convention à 23.000 euros hors taxes.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il a été versé à la Société JPH au titre de l'avenant à la convention de conseil et d'assistance la somme de 19.272,32 euros hors taxes.

Avenants aux contrats de travail des membres du directoire

Personnes concernées :

Loïc Maurel, président du directoire

Hervé Duchesne de Lamotte, membre du directoire

Objet de la convention et procédure :

Les contrats de travail des membres du directoire ont fait l'objet d'avenants prévoyant notamment une clause d'indemnités de rupture en cas de licenciement à la suite d'un changement de contrôle. Ces avenants ont été soumis à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce. Ainsi, elles ont été préalablement autorisées par le Conseil de surveillance le 13 mars 2012 et approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012, dans sa quatrième (4^e) résolution.

Modalités de la convention :

En cas de licenciement de Loïc Maurel, hors cas de licenciement pour faute grave ou faute lourde, il bénéficierait d'un préavis de six mois et d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à neuf mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute) hors cas de faute lourde uniquement. En cas de licenciement, hors cas de licenciement pour faute grave ou faute lourde, à la suite de toute opération financière ayant pour conséquence un changement de contrôle de la société de la part d'un tiers, il bénéficierait d'un préavis de douze mois à la condition expresse que Diaxonhit initie le licenciement dans un délai de dix-huit mois à compter de la date où le changement de contrôle interviendrait. Il bénéficierait également, et toujours à cette condition, hors cas de faute lourde uniquement, d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à dix-huit mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute). Cette indemnité serait attribuée en sus des éventuelles indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail.

En cas de licenciement d'Hervé Duchesne de Lamotte, hors cas de licenciement pour faute lourde, à la suite de toute opération financière ayant pour conséquence un changement de contrôle de la société de la part d'un tiers, il bénéficierait d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à douze mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute), à la condition expresse que Diaxonhit le licenciement dans un délai de dix-huit mois à compter de la date où le changement de contrôle interviendrait. Cette indemnité serait attribuée en sus des éventuelles indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Néant

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant les mandataires sociaux à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

13.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ À DES TIERS (ART. L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Cautions, aval et garanties donnés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Néant.

Cautions, aval et garanties donnés depuis le 1er janvier 2017

Dans le cadre de l'emprunt obligataire décrit au paragraphe 1.7 du présent rapport, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 30 mars 2017, a autorisé le directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, à octroyer à Harbert European Fund Advisor LTD et de mettre en œuvre les garanties ainsi que les sûretés ci-après désignées :

- un nantissement de fonds de commerce de premier rang portant sur l'ensemble des actifs liés à l'exploitation de son fonds par la Société en France au sens de L.142-2 du code de commerce soit :

- le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage ;
- le droit au bail des locaux en France ;
- les biens meubles, équipements, installations et matériels de travail présents et futurs utilisés;
- un nantissement de premier rang sur les droits de propriété intellectuelle que la Société détient (Pledge of IP rights), portant notamment sur les marques et les brevets de la Société;
- un nantissement de compte bancaire de la Société (Bank account Pledge), portant sur l'ensemble des créances en comptes bancaires de la Société ;
- un nantissement de compte d'instruments financiers des titres Ingen détenus par la Société ;
- un nantissement de créances de premier rang détenues par la Société (Pledge of receivables agreement), portant sur l'ensemble des créances présentes ou futures que Diaxonhit aurait à l'encontre de n'importe lequel de ses débiteurs, exception faite de celle sujette à un contrat d'affacturage, ainsi que les intérêts et fruits éventuels de ces créances.

13.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES (ART. L. 225-102-1 AL. 13 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune.

CHAPITRE 14 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

CHAPITRE 15 - OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, lors de ses réunions du 12 avril 2017 et du 26 avril 2017, a procédé au contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que du présent rapport et a indiqué qu'il n'a aucune observation à formuler sur ces documents.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 27 avril 2017

Le directoire